



HAL
open science

Quelle gestion responsable des déchets pour l'aménagement du nouveau siège social d'une entreprise de paysage en vue d'une certification ISO ?

Agathe Louveau

► To cite this version:

Agathe Louveau. Quelle gestion responsable des déchets pour l'aménagement du nouveau siège social d'une entreprise de paysage en vue d'une certification ISO ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2017. dumas-01643241

HAL Id: dumas-01643241

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01643241>

Submitted on 29 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



SAS Leroy Paysages

Lieu dit « Le Theil »

53810 CHANGE

Année universitaire : 2016 -2017.

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

MOI (Maîtrise d'Oeuvre et Ingénierie)

Mémoire de fin d'études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Quelle gestion responsable des déchets pour l'aménagement du nouveau siège social d'une entreprise de paysage en vue d'une certification ISO ?

Par : Agathe LOUVEAU

Soutenu à Angers le 19 Octobre 2017

Devant le jury composé de :

Président : Mme PLOTTU Béatrice

Maître d'apprentissage : Mr LEROY Nicolas

Enseignant référent : Mr COISNON Thomas

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord mes deux maîtres d'apprentissage, Maxime Perin et Christophe Crimet, qui ont assuré ma formation durant ces trois années. Merci pour leur confiance et leur patience. J'ai beaucoup appris à leurs côtés.

Je souhaite aussi remercier tous mes autres collègues de bureaux (Fabien Collet, Mickaël Briand, Florian Soyer, Mathieu Douard, Fabien Moussay, Gaylord Barnault, Pierrick Coulon et Alain Simon).

Ce furent trois années exceptionnelles sur le territoire mayennais.

Nous avons ainsi pu démontrer qu'un mayennais et un sarthois peuvent s'entendre !

Je tiens particulièrement à remercier chaleureusement le Président de l'entreprise, Monsieur Nicolas Leroy, d'avoir eu le courage et la confiance de me prendre en apprentissage et grâce à qui j'ai pu atteindre ce niveau professionnel aujourd'hui. Je suis très fière et heureuse de faire partie de cette entreprise.

Je remercie ensuite nos équipes pour leur sympathie, leurs conseils et leur pédagogie! J'ai également beaucoup appris à leurs côtés.

Je souhaite enfin remercier mon maître de stage Thomas Coisson pour sa rigueur et son exactitude dans son conseil et son suivi.

Ce furent trois années très enrichissantes et constructives.

Vous m'avez permis de croire en mon projet professionnel et d'y aboutir.

Je sors très épanouie de cette formation et me rejouis de continuer mon métier avec vous tous au sein de l'agence.



Figure 1: Ensemble des salariés de l'entreprise (LOUVEAU, juillet 2017)

TABLE DES MATIERES

I) **Présentation d'une entreprise familiale : La S.A.S LEROY**

PAYSAGES

1)	Un exemple d'une entreprise grandissante	1
a)	Une situation idéale au bord des grands axes	1
b)	Historique de l'entreprise: une évolution considérable	2
c)	Organigramme de l'entreprise.....	3
d)	Contexte socio - économique de l'entreprise.....	4
e)	Une entreprise qualifiée avec une réelle volonté de se démarquer.....	7
f)	Déménagement de l'entreprise: un nouveau départ.....	9
2)	Problématique et hypothèses de travail.....	11

II) **Matériel et méthode : explication de la démarche suivie**

1)	Présentation de la démarche.....	13
a)	Une nécessité réglementaire.....	13
b)	Une nécessité éthique.....	18
c)	Une nécessité commerciale.....	23
2)	Mise en place de la démarche.....	26
a)	Elaboration d'un plan d'action.....	26
b)	Conception synoptique du site.....	31

III) **Résultats**

1)	Etat de la situation actuelle.....	32
2)	L'adaptation de l'entreprise à la démarche.....	33

IV) **Discussion**

1)	Les améliorations escomptées.....	34
2)	Complexité de la mise en place du projet.....	35
	Conclusion.....	37

V) **Bibliographie- Sitographie**

	Bibliographie.....	38
	Sitographie.....	39
	Annexes.....	41

TABLE DES FIGURES

- Figure 1: Ensemble des salariés de l'entreprise (LOUVEAU, juillet 2017)
- Figure 2: Situation géographique de l'entreprise sur le département de la Mayenne (LOUVEAU, 2017)
- Figure 3: Historique de l'entreprise (LOUVEAU, 2017)
- Figure 4: Siège social à Changé, près de Laval (LOUVEAU, juillet 2017)
- Figure 5: Agence du Mans (LOUVEAU, juin 2017)
- Figure 6: Agence de Bruz, près de Rennes (LOUVEAU, juin 2017)
- Figure 7: Evolution du chiffre d'affaires (LOUVEAU, 2017)
- Figure 9: Evolution du personnel ces dernières années (LOUVEAU, 2017)
- Figure 10: Détail du chiffre d'affaires par type de clients (LOUVEAU, 2017)
- Figure 11: Pourcentage du chiffre d'affaires par type de travaux (LOUVEAU, 2017)
- Figure 12: Les 6 engagements des Entreprises du Paysage (UNEP, 2017)
- Figure 13: Utilisation de l' Aquacide pour l'entretien des allées d'un parc (DOUARD, 2017)
- Figure 14: Utilisation de l' hydroseeder dans le cadre d'un marché public (DOUARD, 2016)
- Figure 15: Utilisation du Robogreen sur les petites zones pentées (DOUARD, 2017)
- Figure 16: Utilisation du Better sur les grandes zones pentées (DOUARD, 2017)
- Figure 17: Maçonnerie réalisée dans le cadre d'un réaménagement de bourg à La Selle en Luitré (35) (LOUVEAU, 2017)
- Figure 18: Création d'une piscine chez des particuliers (QUAILLET, 2016)
- Figure 19: Création d'un SWOT sur la démarche proposée (LOUVEAU, 2017)
- Figure 20: Répartition des modes de gestion des déchets verts chez les particuliers (LOUVEAU, 2017)
- Figure 21: Broyeur Bandit Beast 1680 (DOUARD,2017)
- Figure 22: Paillage multivégétaux broyé aux marteaux (LOUVEAU, 2017)
- Figure 23: Paillage de conifères broyé aux couteaux (LOUVEAU,
- Figure 24: Les différentes étapes du compostage (LOUVEAU,2017)
- Figure 25: Valorisation des différents déchets de l'entreprise (LOUVEAU, 2017)
- Figure 26: Conception synoptique du site du Theil (LOUVEAU, 2017)
- Figure 27: Différenciation des différents types de déchets verts (LOUVEAU, 2017)
- Figure 28: Compost récent en décomposition (LOUVEAU, 2017)
- Figure 29: Tas de compost plus avancé (LOUVEAU, 2017)
- Figure 30: Stagnation des lixiviats (LOUVEAU, 2017)
- Figure 31: Situation de la potentielle parcelle de compostage (LOUVEAU, 2017)
- Figure 32: Organisation de la parcelle de broyage (LOUVEAU, 2017)

TABLE DES TABLEAUX

- Figure 8: Chiffre d'affaires, nombre de chantiers et coût moyen par chantier détaillés par agence (LOUVEAU, 2017)

PREFACE

J'ai débuté ma formation d'ingénieur en apprentissage il y a trois années à Agrocampus et au sein de l'entreprise Leroy Paysages. Il m'a fallu peu de temps pour m'intégrer dans l'entreprise familiale.

En effet, j'ai d'abord commencé à assister Monsieur Maxime Perin, conducteur de travaux en marchés publics. Cela m'a donc permis d'avoir une vue synoptique sur l'intégralité des prestations que l'entreprise Leroy Paysages peut réaliser ainsi que sur le volet administratif important des marchés publics. J'ai ainsi pu analyser préalablement le fonctionnement de l'entreprise dans la réalisation des travaux, de l'étude à sa faisabilité.

J'ai également eu l'opportunité de gérer le chantier de la Ligne à Grande Vitesse sur un tronçon de 16 kilomètres (Le Genest Saint Isle- Louverné) qui a été très formateur sur tous les points : management des équipes, organisation, volet administratif et sécuritaire, ces derniers très lourds.

Dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle agence au Mans dont Monsieur Maxime Perin en est le responsable, j'ai ensuite été amenée à travailler avec Monsieur Christophe Crimet, conducteur de travaux en marchés publics, sur les départements 53 et 35 pour quelques chantiers importants. Seconder Monsieur Christophe Crimet a été intéressant dans mes missions dans le sens où ses chantiers présentent un caractère plus technique (maçonnerie, éléments bois..) ce qui m'a permis de consolider mes compétences spécifiques au métier.

Enfin, j'ai pu, au cours des derniers mois de mon apprentissage, assister Monsieur Nicolas Leroy, Président de l'entreprise. Celui-ci m'a notamment confié l'aménagement du nouveau siège social, qui restera le projet le plus fort et ambitieux de ces trois années.

INTRODUCTION

L'aménagement du nouveau siège social nous a amené mutuellement, Monsieur Leroy et moi-même, à proposer un sujet d'étude sur l'organisation de la nouvelle agence et plus particulièrement la gestion des déchets, sujet aujourd'hui au cœur des débats dans la filière du paysage. En effet, il paraît indispensable d'intégrer la dimension environnementale dans chaque réflexion menée par l'entreprise. La gestion des déchets est une problématique évidemment à prendre en compte mais difficilement gérable, d'où l'importance d'étudier ce sujet. Nous le constatons, couramment au sein de notre société, l'environnement est continuellement au cœur des débats et omniprésent dans la politique menée à l'heure actuelle.

C'est donc naturellement que le sujet a été abordé dans le but de réduire au maximum les déchets de l'entreprise afin de préserver l'environnement. L'aménagement du siège social a été l'opportunité de remettre à jour cette démarche. De plus, cela permet également à l'entreprise de se montrer à minima conforme aux réglementations actuelles mais quelques fois contraignantes et aussi innovatrice dans ce domaine.

Il a donc été possible d'initier une gestion environnementale du site lors de son étude, sa conception et sa réalisation. Le cadre et les engagements de l'entreprise Leroy Paysages ont ainsi permis d'aboutir à cette démarche, notamment dans le but d'une certification ISO.

La stratégie développée et la méthodologie utilisée pour répondre à la problématique ont été tout d'abord, d'établir un diagnostic du dysfonctionnement de l'entreprise.

Dans un second temps, une recherche bibliographique approfondie a été réalisée afin d'apporter des réponses à la mise en place d'une démarche de gestion des déchets rigoureuse et respectueuse de l'environnement.

Enfin, par la corrélation de ces deux points, un plan de fonctionnement a été établi au sein de l'entreprise en vue d'une certification ISO. Une recherche bibliographique particulière a également été effectuée sur ce sujet afin de pouvoir en ressortir les principaux objectifs.

Ce mémoire a pour but de servir d'appui et de base en vue d'une certification ISO.

I) PRESENTATION D'UNE ENTREPRISE FAMILIALE : LA S.A.S LEROY PAYSAGES

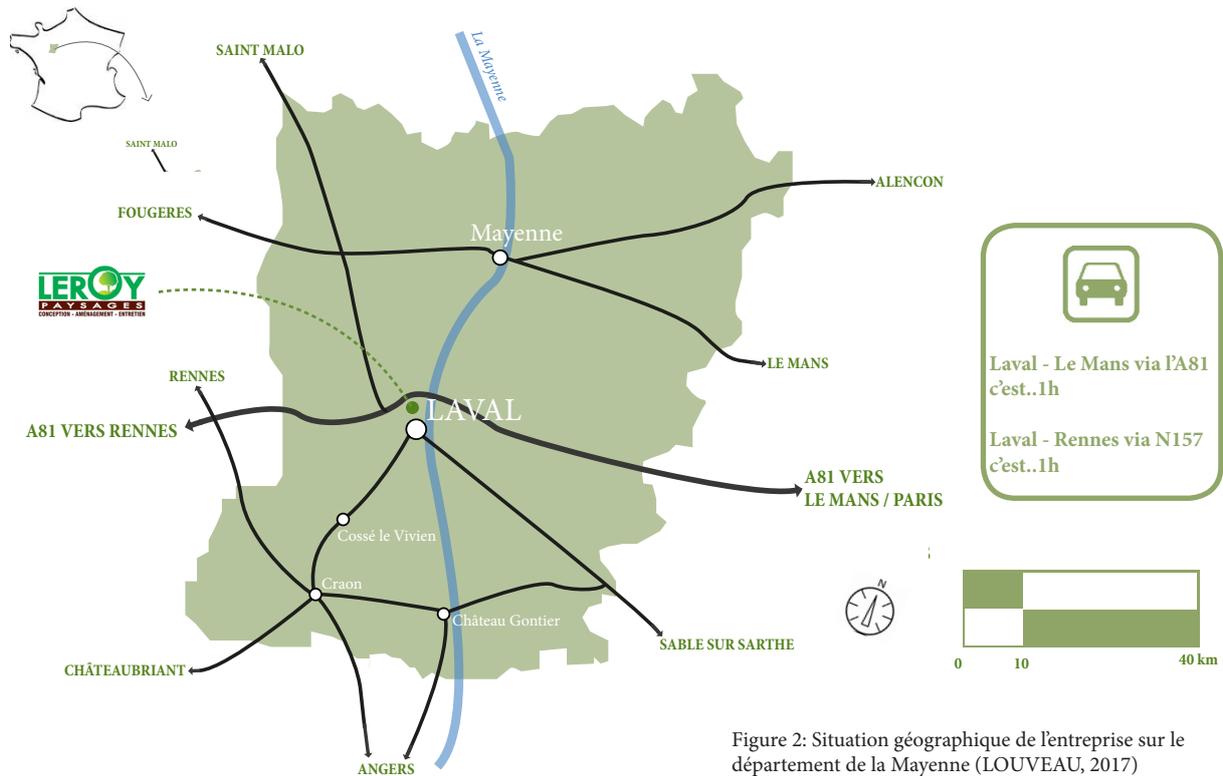


Figure 2: Situation géographique de l'entreprise sur le département de la Mayenne (LOUVEAU, 2017)

1) Un exemple d'une entreprise grandissante

a) Une situation idéale au bord des grands axes

Leroy Paysages est une Société à Action Simplifiée d'une centaine de salariés qui intervient dans tous les domaines du paysage, de la conception à la réalisation et l'entretien. Comprenant un siège à Laval ainsi que deux agences à Rennes et au Mans, ces trois sites implantés au bord des grands axes principaux interviennent sur la région grand ouest (Figure 2)

Leroy Paysages est au service des collectivités, entreprises, architectes et particuliers.

Deux autres entreprises ont également été créées par Mr Leroy:

➔ **Verdimat:** il s'agit d'une entreprise de location et de vente de matériel (pelles, tracteurs, motoculteurs, petits matériels..)composée de 3 personnes. Celle-ci s'occupe de l'entretien du matériel de Leroy Paysages ainsi que de sa location.



Leroy Jardins Services: actuellement composée de 3 personnes, il s'agit d'une entreprise de services auprès des particuliers.

Ces trois entreprises travaillent étroitement ensemble afin de pouvoir fournir un fonctionnement optimal.



b) Historique de l'entreprise : une évolution considérable.

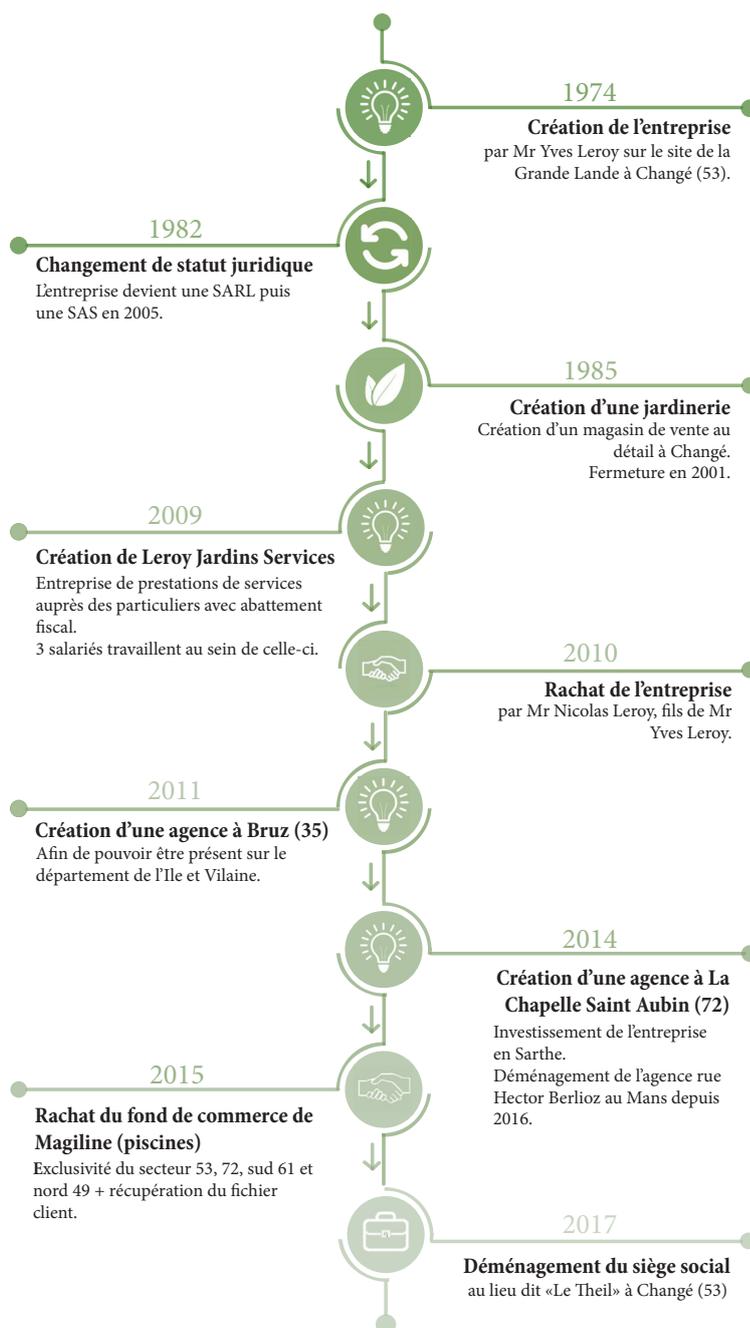


Figure 3: Historique de l'entreprise (LOUVEAU, 2017)

Leroy Paysages a su se construire, se spécialiser et se développer au fil des années. L'évolution est considérable entre l'année de sa création (1974) et aujourd'hui. Cependant, il est évident qu'une telle évolution a eu des répercussions sur l'organisation et la gestion de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle une stabilisation de l'effectif serait judicieuse afin de pouvoir mener à bien une gestion durable d'entreprise. De plus, le fait d'avoir plusieurs agences oblige Leroy Paysages à réfléchir à une gestion environnementale commune qui puisse être adaptée à chacune d'entre elles dans les 3 départements. La création de ces trois agences à des moments différents ont ainsi permis d'apporter, au sein de l'entreprise, une organisation rigoureuse et la plus optimale possible.



c) Organigramme de l'entreprise

Leroy Paysages emploie une centaine de salariés sur les trois agences.

Les différentes tâches techniques, commerciales, administratives, comptables, de gestion sont aussi importantes les unes que les autres et nécessitent une attention particulière.

Ainsi, ces tâches ont été réparties en fonction :

➔ Des compétences

➔ De la disponibilité

➔ Des attentes

Une bonne définition de la répartition de ces tâches permettra à l'entreprise de déterminer

l'opportunité d'une éventuelle embauche et de fixer le profil des candidats, faire des fiches de poste..

Ainsi, cela permettra également de pouvoir embaucher des personnes compétentes et adaptées aux postes à pourvoir.

De plus, il est primordial pour une entreprise de cette taille d'avoir une organisation rigoureuse, un organigramme et une hiérarchisation des postes bien définis, afin d'avoir une efficacité optimale. (Annexe I)

Une bonne organisation de l'entreprise ainsi qu'un personnel compétent assurent donc la pérennité de Leroy Paysages mais aussi des possibilités d'évolution dans le temps ; son historique en est la preuve.

LEROY PAYSAGES EN BREF

- Une création en 1974
- Une centaine de salariés
- Une implantation dans 3 départements différents (Mayenne, Sarthe, Ile et Vilaine)
- Une organisation interne rigoureuse qui tend à se pérenniser.



Figure 4: Siège social à Changé, près de Laval (LOUVEAU, juillet 2017)



Figure 5: Agence du Mans (LOUVEAU, juin 2017)



Figure 6: Agence de Bruz, près de Rennes (LOUVEAU, juin 2017)



d) Contexte socio-économique de l'entreprise

Avec 28 600 entreprises, 92 000 actifs et un chiffre d'affaires de 5.25 milliards d'euros, le secteur du paysage fait partie des acteurs importants de l'économie française. (Val'hor., 2016)

L'activité a beaucoup évolué ces dernières années, notamment par l'évolution de l'habitat et des modes de vie avec notamment une prise en compte de l'importance des espaces verts dans la qualité de vie.

Aujourd'hui, les projets proposés sont très variés, alliant du simple jardin paysager ou de complément à des opérations d'aménagement de grandes envergures.

C'est notamment le cas de Leroy Paysages qui a pu réaliser un tronçon de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire. Concernant le chiffre d'affaires global de la profession ces dernières années, celui-ci n'a pas évolué alors que le nombre d'entreprises continue d'augmenter, ceci montre donc une paupérisation du secteur. Malgré ce ressenti dans la profession, avec une présence exponentielle du nombre d'entreprises sur le marché, Leroy Paysages a cependant un Chiffre d'Affaires en progression (Figure 7) avec une capacité à répondre à d'importants appels d'offres en marchés publics.

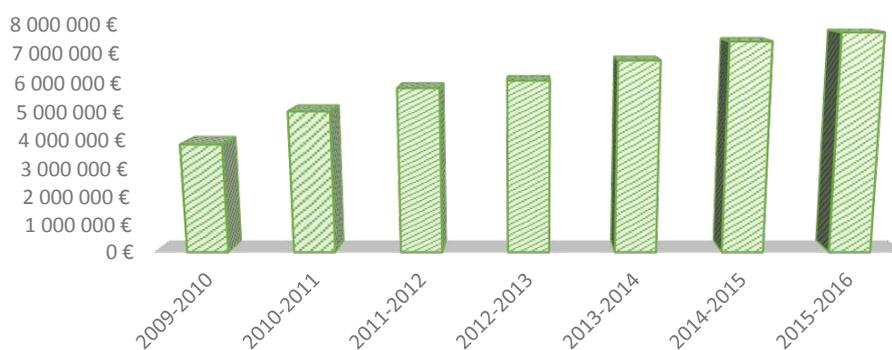


Figure 7: Evolution du chiffre d'affaires (LOUVEAU, 2017)

Le graphique ci dessus montre que le chiffre d'affaires de Leroy Paysages, contrairement à la moyenne nationale, augmente au fil des années.

En effet, il a quasiment doublé en l'espace de 6 ans, en passant d'environ 4 millions à 7 millions d'euros dont la moitié concernent les marchés publics (53%). Il s'agit ici d'une évolution considérable du Chiffre d'Affaires, en corrélation avec une augmentation de l'effectif. C'est un point essentiel pour pouvoir faire évoluer une entreprise.

En effet, le secteur du paysage comprend également 11% d'entreprises, comme dans le cas de Leroy Paysages, qui possèdent plus de 5

salariés.

Cela montre que le nombre d'entreprises augmente (+135% ces dix dernières années) mais que celles-ci restent à faible effectif. Une étude de Val'Hor montre qu'une entreprise de la même taille que Leroy Paysages est assez rare dans ce milieu (Val'hor., 2016).

Il s'agit donc ici de deux facteurs importants qui peuvent expliquer la volonté d'une démarche de gestion des déchets: une entreprise de taille conséquente et un Chiffre d'Affaires progressif.



En effet, ce graphique montre clairement qu'il y a eu une évolution nette du personnel mais qui tend à se stabiliser dans les prochaines années (+50 personnes en 7 ans) (Figure 9). Le fait d'avoir un nombre de salariés important va renforcer la difficulté de mise en place de la gestion des déchets.

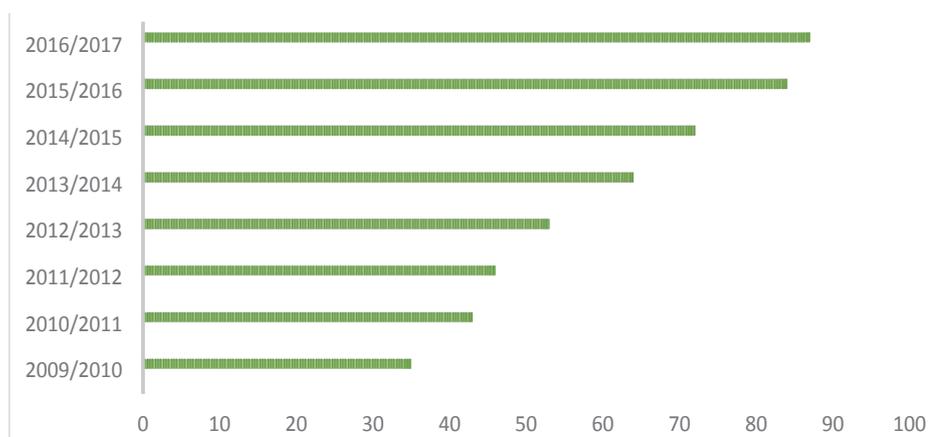


Figure 9: Evolution du personnel ces dernières années (LOUVEAU, 2017)

Enfin, les clients de l'entreprise sont multiples avec une approche différente qui est à prendre en compte dans chacun de nos chantiers:

➔ Les particuliers :

Il s'agit de la clientèle principale des entreprises du paysage (42%), ce qui n'est pas le cas pour Leroy Paysages (Figure 10) avec une part représentant 18% seulement des chantiers. Nous pouvons l'expliquer par une gestion de chantier et des contraintes plus importantes que pour les autres clients. Il s'agit néanmoins d'un secteur que l'entreprise ne souhaite pas sacrifier mais au contraire développer.

De plus, force est de constater que, même si le nombre de résidences avec jardins augmente, les terrains sont quant à eux de taille plus restreinte. C'est notamment pour cette raison que Monsieur Leroy a créé Leroy Jardins services en 2009 avec une progression ces dernières années de l'activité des petits travaux de jardinage en services à la personne.

➔ Les entreprises privées :

La part des entreprises privées, quant à elle, reste stable avec une représentation de 29% chez Leroy Paysages (Figure 10).

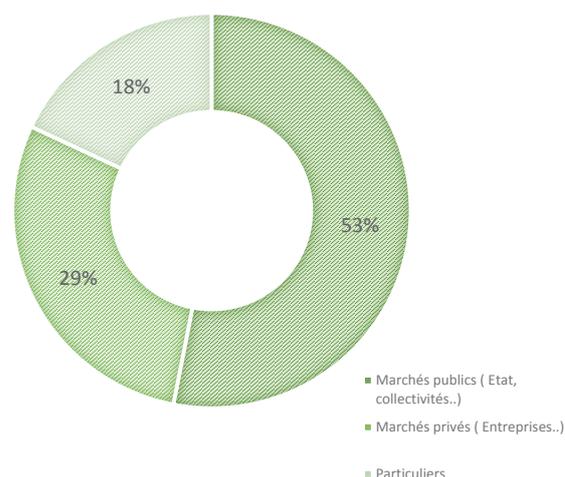


Figure 10: Détail du chiffre d'affaires par type de clients (LOUVEAU, 2017)

➔ Les marchés publics:

Les marchés publics représentent la part la plus importante dans le chiffre d'affaires de l'entreprise (53%) (Figure 10) et dans la filière du paysage.

Cependant, du fait d'un contexte économique difficile et des restrictions budgétaires, la part des marchés publics (Etat, collectivités territoriales, communes..), dont les réalisations les plus importantes sont soumises à une procédure d'appel d'offres, diminue.



Ces différents clients vont avoir des attentes différentes en matière d'environnement, ce qui est un point à prendre en compte dans la gestion des déchets, comme par exemple la valorisation des déchets verts en paillage.

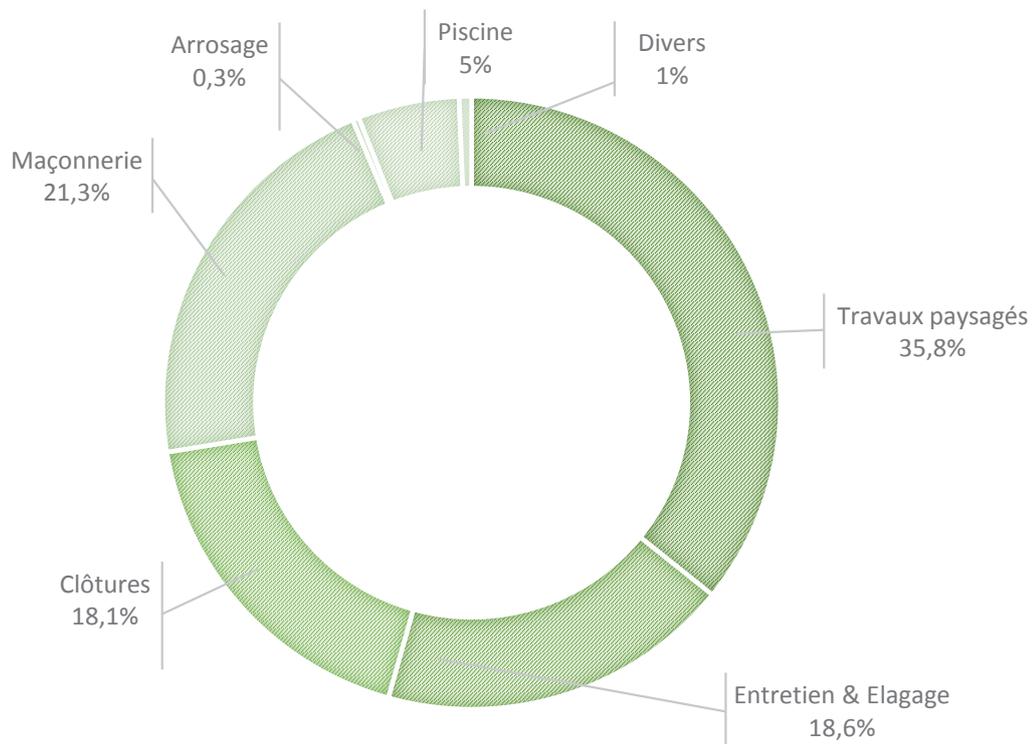


Figure 11: Pourcentage du chiffre d'affaires par type de travaux (LOUVEAU, 2017)

L'augmentation du nombre d'entreprises ces dernières années a ainsi provoqué une concurrence de plus en plus rude. Par ailleurs, les attentes des clients ont aussi évolué, notamment auprès des acteurs publics. En effet, la crise économique a engendré une réduction drastique des budgets auprès de tous les types de clients, du particulier aux diverses collectivités.

Concernant les marchés publics, une attention particulière est désormais apportée sur la qualité des mémoires techniques, alors que le moins-disant semble souvent l'emporter sur le mieux-disant. (Val'hor., 2016)

Dans ce contexte évolutif et tendu, les entreprises cherchent, plus que jamais, à se démarquer de leurs concurrents. C'est le cas de Leroy Paysages qui s'est spécialisé dans le secteur de la piscine permettant ainsi de renforcer son image et sa visibilité mais aussi de pouvoir se démarquer des autres entreprises qui, comme

on l'a vu ci-dessus, sont de plus en plus nombreuses.

Enfin, la multitude de prestations (Figure 11) que Leroy Paysages peut effectuer lui permet d'avoir des propositions créatives et élaborées auprès des particuliers, mais aussi d'avoir une aisance dans la réponse aux appels d'offres. En effet, une entreprise de cette taille a forcément des moyens adaptés (personnels et matériel) à de gros chantiers, ce qui est un atout dans le secteur public. Une réflexion sur la gestion des déchets est également à mener à chaque intervention et à prendre en compte lors de la candidature. Le fait d'être polyvalent oblige l'entreprise à adapter ses dispositifs de gestion et à y réfléchir lors de chaque préparation de chantier.

L'entreprise a également su se distinguer à travers d'autres formes de valorisation du savoir-faire et de la qualité des prestations : adhésion au syndicat professionnel, qualifications..



e) Une entreprise qualifiée avec une réelle volonté de se démarquer.

i) La qualification Qualipaysage : un atout précurseur vers une démarche ISO.

Le titre Qualipaysage est décerné sous la tutelle du ministère de l'Agriculture.

Qualipaysage atteste officiellement les garanties suivantes :

- le chiffre d'affaires moyen hors taxe réalisé par l'entreprise sur les trois dernières années.
- des références valables dans les spécialités concernées.

Leroy Paysages entreprend cette démarche depuis près de 25 ans.

Cette qualification, portant notamment sur les moyens humains et matériels de l'entreprise, permet d'assurer la capacité de celle-ci à effectuer des travaux de qualité.

Concernant les marchés publics, Qualipaysage demande des attestations de travaux signés des maîtres d'ouvrage confirmant ainsi l'expérience et les capacités techniques de l'entreprise.



Ce titre de qualification est délivré:

- En création : sur la création d'espaces verts, les terrains de sport, le reboisement, le paysage d'intérieur, l'arrosage automatique, la végétalisation, le génie végétal en milieu aquatique et la végétalisation des toitures.
- En entretien : sur l'entretien d'espaces verts, l'élagage et le fauchage.
- Autres travaux : sur les habilitations travaux sur routes, autoroutes et grandes infrastructures.

Leroy Paysages est qualifiée QualiPaysages depuis 1992, assurant ainsi un travail de qualité alliant respect des techniques à un esprit de créativité et d'innovation.

ii) Adhésion à UNEP : un engagement volontaire.

Une des démarches de qualité et de confiance des entreprises du paysage est leur adhésion à l'UNEP, l'Union Nationale des Paysagistes, visible aussi bien auprès du secteur public que privé. Cette appartenance se traduit à travers 6 grands engagements définis par l'UNEP (Figure 12)

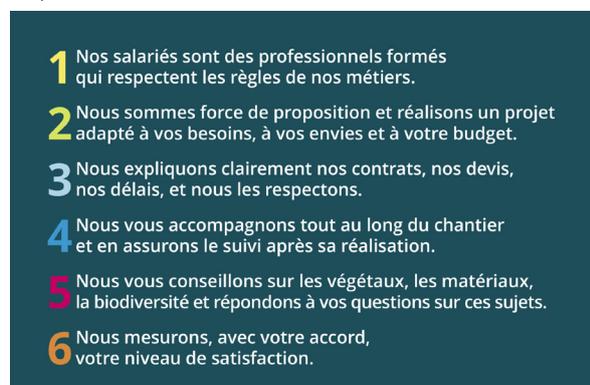


Figure 12: Les 6 engagements des Entreprises du Paysage (UNEP, 2017)



Il s'agit ici, en plus de la qualification QualiPaysage, d'une véritable implication de l'entreprise afin de fournir un travail de qualité, que ce soit en marché public ou pour des particuliers.

L'adhésion à l'UNEP est une première étape vers une reconnaissance visible aussi bien auprès du secteur public que privé.

Cependant, concernant les particuliers, ils sont sûrement plus sensibles à la qualification QualiPaysage qu'à une adhésion à l'UNEP, dont la dimension est plus professionnelle. La certification ISO permettrait ainsi de pouvoir trouver le juste milieu entre ces deux éléments de démarcation.



iii) Des nouvelles acquisitions et spécialisations pour plus de pluralité.

Il va de soi qu'une entreprise est surtout jugée sur la qualité des travaux qu'elle exécute.

Sa rentabilité est, quant à elle, dépendante des méthodes de gestion et d'organisation lors de chaque chantier. Son avenir est conditionné par ces différents points mais aussi sa capacité d'adaptation aux techniques nouvelles.

Ainsi, le chef d'entreprise et son personnel doivent donc régulièrement se perfectionner.

C'est la raison pour laquelle Leroy Paysages s'efforce d'être à la pointe des nouvelles techniques et investit dans du matériel récent comme par exemple un appareil Aquacide (désherbage par vapeur d'eau) (Figure 13) ou encore un hydroseeder pour la projection de semences sur de grandes surfaces. (Figure 14)



Figure 13: Utilisation de l' Aquacide pour l'entretien des allées d'un parc (DOUARD, 2017)



Figure 14: Utilisation de l' hydroseeder dans le cadre d'un marché public (DOUARD, 2016)



Figure 15: Utilisation du Robogreen sur les petites zones pentées (DOUARD, 2017)

Ainsi, cela permet également à l'entreprise de pouvoir répondre à des marchés de grandes infrastructures mais aussi de renvoyer une image de volonté d'innovation.

En entretien, de récentes acquisitions permettent à Leroy Paysages de se positionner sur de multiples prestations, notamment l'entretien sur la Ligne LGV Bretagne - Pays de la Loire à l'aide d'un Broyeur, Better, Robo-green.. (Figures 15&16)

En ce qui concerne la création, Leroy Paysages est particulièrement spécialisée dans la maçonnerie (Figure 17) , les constructions en bois (passerelle..), l'hydroseeding, le béton désactivé, la mise en oeuvre de gabions mais aussi les piscines (Figure 18) . Toutes ces spécialisations exigent donc une réflexion préalable de leur gestion afin d'éviter les excédents de déchets et les surcoûts éventuels.



Figure 16: Utilisation du Better sur les grandes zones pentées (DOUARD, 2017)



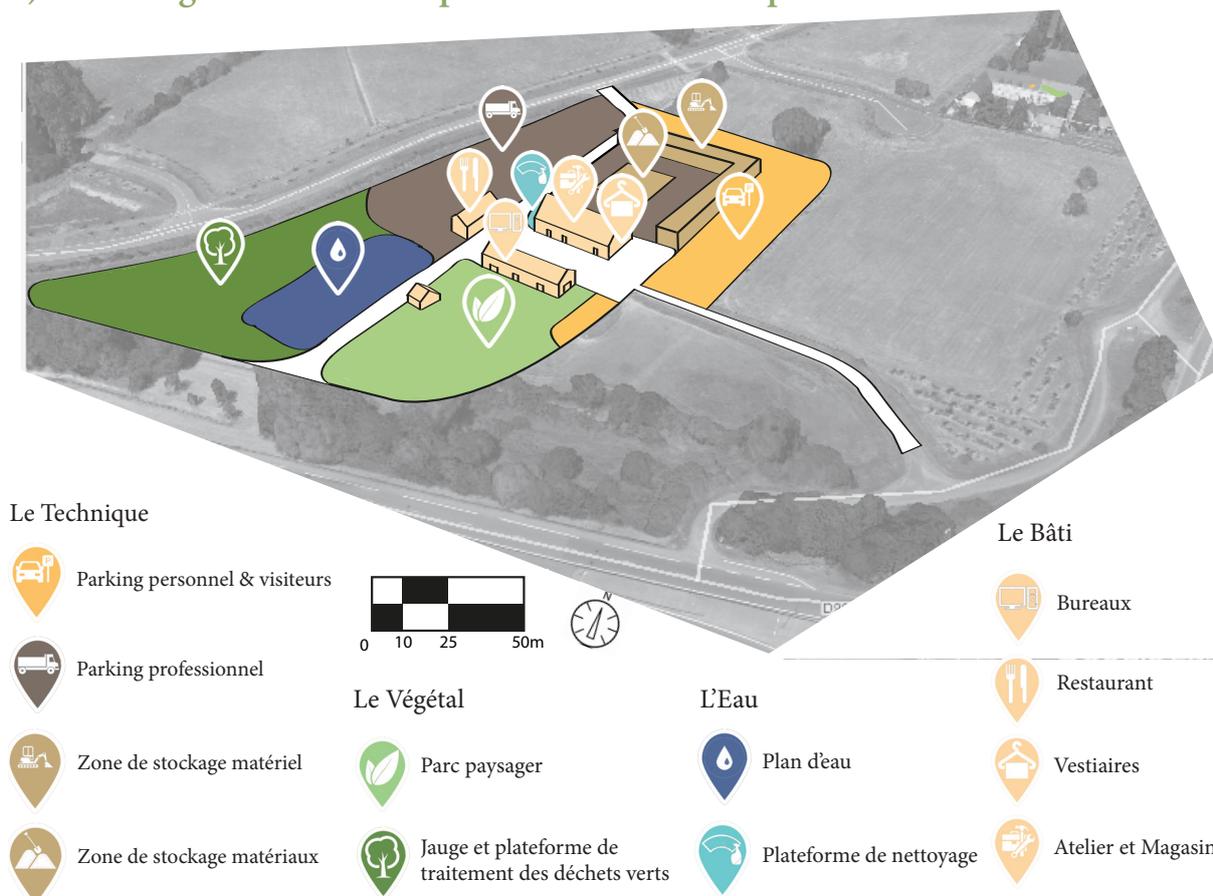
Figure 17: Maçonnerie réalisée dans le cadre d'un réaménagement de bourg à La Selle en Luitré (35) (LOUVEAU, 2017)



Figure 18: Création d'une piscine chez des particuliers (QUAILLET, 2016)



f) Déménagement de l'entreprise : un nouveau départ



Le site du Theil, sur lequel le nouveau siège social est implanté, représente environ 2 hectares. Il s'agit d'une ancienne ferme rénovée ; un maximum d'éléments anciens ont été conservés et adaptés afin de la rendre fonctionnelle pour les futurs salariés.

La situation est idéale pour l'entreprise car sa localisation se situe sur l'axe Le Mans -Rennes au niveau d'un rond point à forte circulation mais aussi à l'entrée de la ville de Laval. Il s'agit donc d'un point fort stratégique pour l'entreprise notamment au niveau de la communication.

Le déménagement du siège social est l'occasion d'un nouveau départ. La conception du site a été réfléchi en fonction de plusieurs points et atouts que celui-ci peut offrir :



Le parc paysager

Il a été choisi à un emplacement stratégique, visible des grands axes de circulation. Il s'agira ici de mettre en place un espace paysager afin de servir de vitrine à l'entreprise. Un spa semi encastré ainsi qu'une piscine seront également créés par nos soins.

Leroy Paysages prévoit de mettre à dispositions ces structures. En effet, les clients pourront ainsi réserver, sur un créneau de 1h, un moment de détente et d'essai afin de pouvoir juger au mieux les produits que l'entreprise propose.

Un effort particulier sera également apporté à l'espace central, dénommé la cour, entre les 3 bâtiments. Des bassins avec jets d'eau sont prévus avec de part et d'autre des massifs arborés et une palette végétale élaborée, afin d'accompagner au mieux le client vers les



bureaux de l'entreprise. Le parc paysagé et l'espace central sont des espaces privilégiés pour l'entreprise. Il est donc important et judicieux pour Leroy Paysages que ceux-ci montrent au mieux son savoir faire.



La jauge et la plateforme de traitement de déchets verts.

Son implantation a été choisie pour qu'il n'y ait pas de gênes occasionnés (auditifs, olfactifs..) notamment lors du traitement et du déchargement. La jauge, les silos de matériaux ainsi qu'un tunnel seront installés derrière le restaurant.

Enfin, les gravats occasionnels ainsi que quelques déchets verts pourront y être déposés temporairement mais ce n'est pas la finalité de ce lieu par manque de place.

En attendant de trouver une solution, les gros déchets verts seront traités sur l'ancienne agence. Seuls les déchets verts pour du compost pourront être stockés.



La mare

Elle constitue un atout pour l'entreprise sur plusieurs points. Un espace d'eau est un aspect positif dans l'aménagement d'une agence, cela permet d'avoir une variété dans les espèces végétales et constitue un attrait esthétique.

La mise en place d'un bassin de phytoépuration ou d'une piscine naturelle est en cours de réflexion.

Elle sert également de point d'eau utile pour l'arrosage de la jauge mais aussi d'exutoire pour les eaux pluviales. Une réflexion particulière a été menée dans la gestion de celle-ci, notamment par la mise en oeuvre d'une tranchée drainante en pourtour des bâtiments, ainsi qu'un massif drainant autour du carport (zone de stockage matériel). Cette réflexion s'inscrit dans une volonté de gestion responsable du site.



La plateforme de nettoyage

La plateforme de nettoyage sera proscrite de tout produit sauf à caractère biologique. En effet, les eaux rejetées par celle-ci étant conséquentes, l'entreprise a fait le choix de les évacuer vers la mare. C'est la raison pour laquelle le choix d'une phytoépuration paraît également judicieux.

Cependant, une réservation a été prévue dans le réseau d'assainissement pour la mise en place d'un déboureur déshuileur le cas échéant.



Les parkings



Les parkings du personnel et des clients sont situés au pourtour de l'agence afin de dégager un espace de rencontre entre les bâtiments qui sera également aménagé.



Les zones de stockage matériaux et matériel

Un carport sera mis en place afin de protéger la totalité du matériel. Il servira également de clôture afin d'éviter toute intrusion extérieure. Au centre de cet espace seront stockées les fournitures nécessaires, comme par exemple, le bois ou les clôtures. Ainsi, les camions viendront faire le tour de la cour pour prendre ce dont ils ont besoin à leur chantier.



Les bâtiments

Ils ont été rénovés afin de pouvoir accueillir les salariés. Un restaurant dans l'ancienne habitation ainsi que les vestiaires, l'atelier mécanique, le magasin et les bureaux les constituent.



2) Problématique et hypothèses de travail

Comme nous avons pu le voir lors de l'analyse socio-économique de l'entreprise, le nombre d'entreprises du paysage en France a considérablement augmenté, tout en ayant des entreprises à faible effectif. Cela est dû notamment au fait qu'il n'y a pas besoin de diplômes pour pouvoir s'installer en tant qu'entrepreneur paysagiste, ce qui engendre notamment :



Une concurrence de plus en plus rude



Un manque de qualification dans la filière



Une paupérisation du secteur

De plus, la profession de paysagiste est difficile et nécessite un effectif de personnel important pour obtenir un Chiffre d'Affaires raisonnable. Le fait de travailler avec du vivant mais également des moyens humains indispensables à toute réalisation de travaux engendre des charges et coûts non négligeables auprès des entreprises.

Nous pouvons en effet le constater aujourd'hui, avec une situation de la filière en Mayenne, et plus généralement sur la région des Pays de la Loire, particulièrement inquiétante.

En effet, en raison d'un contexte très tendu, les grosses entreprises d'une taille comparable à Leroy Paysages sont en difficulté. Le constat est que des groupes importants rachètent progressivement les petites entreprises (PME).

Ces différentes raisons, entre autres, amènent donc Leroy Paysages à avoir constamment une réflexion sur la politique de gestion de l'entreprise, notamment sur

l'environnement, sujet au coeur des débats aujourd'hui.

En effet, les entreprises du paysage jouent un rôle important dans l'amélioration de l'environnement mais elles sont également productrices de déchets et doivent à ce titre, mettre en oeuvre certains processus pour les traiter.

La réglementation en matière de déchets est contraignante et le sera probablement de plus en plus dans les années à venir. C'est pourquoi il s'agit ici d'une dimension importante dans la gestion d'une entreprise.

Le déménagement du siège social est l'occasion unique d'instaurer une nouvelle organisation responsable ainsi qu'un nouveau fonctionnement de l'entreprise, afin d'anticiper au mieux son implantation et sa gestion. Cela a été le cas sur la conception du site pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales.

Une mise au point générale sur le traitement et la valorisation des déchets au sein de l'entreprise était nécessaire et importante.

Le diagnostic actuel montre que des améliorations sont à apporter, il m'a paru intéressant de traiter ce sujet, en y proposant des solutions.

Pour cela, plusieurs questions se sont posées :

- Pourquoi mettre en place une politique de gestion rigoureuse des déchets ?
- Qu'est ce que cela peut apporter à l'entreprise ?
- Quels sont les différents types de déchets entrants et sortants de l'entreprise ?
- Comment sont-ils et peuvent-ils être traités ?
- Quelle est la réglementation actuelle ?
- Est-ce qu'une démarche de certification ISO serait judicieuse ?

A la suite de ce questionnement, il a été assez naturel de se diriger vers la problématique suivante: **Quelle gestion responsable des déchets pour l'aménagement du nouveau siège social d'une entreprise de paysage en vue d'une certification ISO ?**



Pour cela, un SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats / Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) paraissait judicieux à effectuer afin de pouvoir en ressortir les principaux enjeux. ([1] Wikipédia., 2017) ([2] Marketing stratégie., 2010)

Celui-ci porte donc sur la pertinence d'une gestion responsable des déchets dans le cadre du nouvel aménagement du siège social de Leroy Paysages. (Figure 19)



Figure 19: Création d'un SWOT sur la démarche proposée (LOUVEAU, 2017)

Plusieurs éléments importants ressortent plus que d'autres comme par exemple:



Une diminution des déchets et des risques de pollution.



La mise en place d'une organisation efficace.

Par ailleurs, cela améliorerait également l'image de l'entreprise, notamment, par exemple, en communiquant sur son site internet. Il s'agit ici d'une faiblesse de l'entreprise qu'il serait judicieux d'améliorer.

Enfin, comme nous avons pu le voir, cette démarche permettrait également d'anticiper l'évolution de la réglementation, point également non négligeable.

Cependant, en raison d'un coût d'investissement important, ce travail sera à mener sur plusieurs années.



II) MATÉRIEL ET MÉTHODE : EXPLICATION DE LA DÉMARCHE SUIVIE.

1) Présentation de la démarche

Le cadre de la démarche

La gestion environnementale d'une entreprise consiste à prendre en compte l'impact de ses activités, à l'évaluer et à le réduire.

Ce type de gestion s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Il s'agit d'un investissement pour l'avenir à un niveau choisi pour l'entreprise qui permet de répondre efficacement aux pressions liées aux questions d'environnement.

Au vu du domaine d'intervention et du métier de paysagiste dans lequel s'inscrit l'entreprise, celle-ci contribue tous les jours à améliorer l'environnement, en aménageant et entretenant les jardins et espaces verts.

En effet, Leroy Paysages est très soucieux de l'environnement depuis la création de la société, c'est son « plan de travail ».

Dès la création de l'entreprise en 1974, Mr Leroy Yves a toujours été sensible à ces notions de développement durable et y contribuait pleinement à travers ses chantiers.

Depuis, l'entreprise a suivi tout au long de ces années, une réflexion et un raisonnement pour contribuer et minimiser ses impacts tout en restant la plus compétitive possible.

Il est ici question de se concentrer sur la gestion des déchets s'inscrivant dans la gestion environnementale de l'entreprise. En effet, il s'agit d'un des points les plus importants à améliorer pour Leroy Paysages.

Cependant, une gestion environnementale doit prendre en compte des contraintes réglementaires, techniques et économiques. Cette nouvelle forme de gestion fait donc appel à des compétences tout aussi nouvelles.

Il en ressort donc une volonté à adopter des pratiques vertueuses et une nécessité à entreprendre une démarche environnementale pour l'entreprise Leroy paysages dont les plus importantes et caractéristiques sont:

 Réglementaire

 Ethique

 Commerciale

a) Une nécessité réglementaire

Les enjeux de la démarche

Mettre en place une politique de gestion des déchets permet de réduire les comportements non respectueux de l'environnement tels que les brûlages ou les enfouissements directement sur le chantier.

Toutes ces pratiques irresponsables et illégales génèrent des pollutions :

- dans l'air, lors de brûlages
 - dans le sol et dans l'eau, à travers un stockage non conforme ou par enfouissage de déchets
 - mais aussi les risques importants pour la faune locale et sur la santé publique.
- (Ademe ., 2017)

D'après le code de l'environnement, l'entreprise est responsable de la gestion de ses déchets, jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.

Il est primordial pour une entreprise du paysage de s'informer sur les règles, les techniques et les possibilités locales d'élimination des déchets.



En effet, les réglementations de plus en plus drastiques obligent les entreprises à se pencher vers la notion de traitement de leurs déchets, de quelque nature qu'ils soient.

S'ajoute à cela le fait que les moyens de contrôle sont plus faciles pour une entreprise de la taille de Leroy Paysages car une entreprise comme celle-ci génère plus de déchets qu'une petite entreprise.

Ces différentes raisons concourent donc à Leroy Paysages d'entreprendre cette démarche afin de respecter un cadre légal.

En effet, les politiques publiques, à travers la réglementation, cherchent à répondre à la défiance des citoyens à l'égard des installations de traitement des déchets mais aussi à réduire les incivilités et les impacts sur l'environnement notamment dans le cadre de la transition énergétique.

Pour cela, il paraît primordial d'aborder le sujet à sa genèse: **Quels sont les différents types de déchets qu'une entreprise du paysage peut être amenée à gérer ?**

i) Les différents types de déchets

Qu'est ce qu'un déchet?

Le déchet est un bien ou un produit qui, après usage, a perdu sa valeur ajoutée et dont on se débarrasse ou souhaite se débarrasser (Conseil régional de Martinique et al., 2014).

On distingue 3 types de déchets : les déchets **inertes**, les déchets **non dangereux** et les déchets **dangereux**.



Les déchets inertes ou DI:

Ce sont des déchets minéraux, qui pendant leur stockage, ne subissent aucune modification (décomposition, risque d'embrasement, réaction chimique ou biologique..). (Ademe ., 2017)

Exemple de déchets inertes chez Leroy Paysages: béton (sans ferraille) , gravats, terre, verre..



Les déchets non dangereux ou DnD:

Les déchets non dangereux, aussi appelés Déchets Industriels Banals (DIB) , sont des déchets non toxiques et non inertes (Ademe ., 2017). La plupart d'entre eux peuvent être valorisés.

Exemple de déchets non dangereux à l'entreprise: les déchets de bois, les déchets en PVC (bâche, attaches, emballage, canalisations..), les déchets cartonnés, les déchets de métaux (chutes de clôtures) , les déchets verts..

Cependant, les pneus sont également des déchets non dangereux. A l'entreprise, le parc automobile et camions sont principalement loués. Ils sont donc entretenus par un garage externe, les pneus ne sont donc pas des déchets que l'on traite à l'entreprise.



Les déchets dangereux ou DD:

Les déchets dangereux contiennent des substances toxiques, corrosives, explosives, inflammables et/ou nocives. Ces déchets présentent un risque pour l'homme ou pour l'environnement. Ils nécessitent donc une attention et un traitement particuliers. (Ademe ., 2017)

Exemple de déchets dangereux que l'on peut trouver chez Leroy Paysages: bombes de chantier, bidons d'agrèage béton, résines, solvants, huiles de vidanges..



Il existe deux grandes catégories d'huiles usagées :

- **les huiles noires:** ce sont les huiles moteurs usagées et certaines huiles industrielles. Ces huiles sont fortement dégradées et contaminées, leur traitement n'est donc pas à négliger. Elles proviennent principalement des lubrifiants automobiles lors des vidanges et de l'entretien des véhicules. A l'entreprise, ces huiles sont produites lors de l'entretien du matériel (pelles, tracteurs..etc).

- **les huiles claires :** Ces huiles sont moins dangereuses que les huiles noires car elles sont moins chargées en impuretés et éléments polluants.

Ce sont essentiellement des huiles pour turbine, transmission hydraulique, amortisseurs et transformateurs. Cela peut également être les lubrifiants pour certaines machines comme par exemple l'huile de chaîne de tronçonneuse mais ces huiles sont dites à usage perdu, il n'y a donc pas de récupération possible. Il ne faut donc pas les mélanger avec les autres huiles claires. (UNEP Les entreprises du paysage., 2013)



Quand un déchet banal a été souillé par une substance dangereuse, il devient un déchet dangereux. Il est utile de le rappeler régulièrement car il s'agit ici d'une notion qui est souvent oubliée. (Exemple: carton imprégné d'huile de vidange, bidon ayant contenu un déchet dangereux..)

Une fois les différents types de déchets répertoriés, il est indispensable, pour une entreprise du paysage, de connaître les contraintes réglementaires spécifiques à leur profession, notamment sur les techniques d'élimination (stockage, collecte, valorisation..), adaptées à chaque type de déchets.

Concernant la réglementation sur les déchets dangereux:

En raison de toutes les pollutions de différentes natures issues des déchets provenant de l'activité de l'entreprise, il est primordial que ceux-ci soient triés et traités de manière rigoureuse.

En effet, aujourd'hui, les déchets dangereux doivent être stockés dans des ISDD (Installations de stockage de Déchets Dangereux) afin d'éviter que les polluants qu'ils contiennent ne se répandent dans l'environnement.

Une fois le stockage effectué, la réglementation impose que les déchets dangereux soient traités par un professionnel agréé, enregistré et déclaré pour le transport des déchets.

C'est la raison pour laquelle le professionnel propose à l'entreprise de:



Mettre à disposition des contenants adaptés et réglementaires à la collecte de déchets dangereux.



Remplacer ceux-ci lorsque les contenants pleins sont collectés.



Transporter dans un centre agréé ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) afin qu'ils soient traités.

Il est utile de savoir que l'entreprise ne peut pas transporter les déchets dangereux, même si ceux-ci sont dans des contenants étanches et réglementaires.

De plus, avant l'arrêté du 12 août 2016, les huiles étaient récupérées et pompées gratuitement par des professionnels à l'entreprise dans le but d'être revalorisées en matière réutilisable.

Cependant, depuis cette date, cette prestation est devenue payante et les professionnels ne se déplacent plus gratuitement, le prix de rachat ayant chuté.



Concernant la réglementation des déchets inertes et des déchets non dangereux dont les déchets verts:

La législation française impose depuis le 2 avril 2008 qu'une aire de compostage doit être située à plus de 200m des habitations ou établissements recevant du public. ([5] Legifrance., 2008)

C'est notamment le cas du nouveau siège social, où aucune habitation proche ne se situe aux alentours du site.

De plus, les aires de stockage doivent être imperméables avec un écoulement des lixiviats vers un bassin de rétention adapté. Cet autre point, quant à lui, n'est pas réalisé à l'entreprise.

Il est également important de connaître:



Les opportunités et les contraintes locales:

- Où l'entreprise peut-elle emmener ses différents types de déchets?
- Quels sont les différents centres de récupération des déchets dangereux à proximité?
- Existe-t-il des centres publics de récupération pour les entreprises privées?



Les opportunités et les contraintes des fournisseurs et des clients:

Il est préférable de privilégier les fournisseurs qui assurent la reprise des déchets des produits livrés, comme par exemple les palettes consignées...etc (UNEP., 2016)

Enfin, il est également naturel d'évoquer la RSE qui exerce un levier sur les entreprises du paysage concernant l'environnement.

En effet, la RSE, ou Responsabilité Sociétale des Entreprises, signifie «la responsabilité des entreprises vis à vis des effets qu'elles exercent sur la société» (UNEP., 2017)

Ainsi, il s'agit ici d'un devoir pour l'entreprise, de respecter la législation et les conventions collectives.

Leroy Paysages y est d'autant plus attentif. En effet, le président de l'entreprise, Monsieur Leroy, est également représentant de l'UNEP et Président de région de L'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage.

Il s'agit donc ici d'un processus destiné à intégrer les préoccupations de nature:



Sociétale



Environnementale



Ethique



Juridique



Economique et social

Pour cela, l'évaluation Afaq 26000 a notamment été créée afin de pouvoir orienter les entreprises du paysage vers cet esprit.

Ainsi, l'Afaq 26000 y définit plus largement la RSE, notamment comme la maîtrise des impacts des décisions et activités d'une entreprise sur la société et sur l'environnement.

L'évaluation Afaq 26000 reprend sept problématiques centrales, cependant seule celle sur l'environnement intéresse réellement Leroy Paysages.

En effet, ce ne sont pas des problématiques prioritaires que Leroy Paysages souhaite mettre en avant pour le moment.

L'évaluation Afaq 26000 -Responsabilité sociétale

L'évaluation Afaq 26000- Responsabilité sociétale est un système d'évaluation proposé par l'Afnor Certification selon les grandes lignes



de l'ISO 26000 pour aider l'entreprise à apprécier la maturité de ses pratiques en matière de développement durable.

Il ne s'agit pas ici d'une évaluation propre à la filière du paysage mais une grille d'évaluation adaptée au secteur du paysage en collaboration avec l'Unep.

Il ne s'agit pas d'obtenir une certification mais de positionner l'entreprise selon 4 niveaux: Initial, Progression, Confirmé, Exemple et donne lieu à l'élaboration d'un bilan responsable qui propose des pistes d'amélioration dans l'entreprise.

La reconnaissance Afaq 26 000 est valable jusqu'à 3 ans mais inclut un suivi obligatoire au bout de 18 mois qui permet ainsi de maintenir la reconnaissance pour 18 mois.

L'Afaq 26 000 est judicieux pour son côté environnemental mais ne représente pas de certification et donc n'a pas de valeur «objective» auprès des clients.

Elle est réalisée par un auditeur externe qui s'attache à déterminer la stratégie et les performances économiques, environnementales et sociétales de l'entreprise.

Le coût d'une évaluation est compris entre 4000 et 10 000 euros. Pour un tel investissement, il est préférable, pour Leroy Paysages, d'obtenir une certification avec notamment une démarche de certification 14001 afin de crédibiliser la prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement de l'entreprise.

En clair, l'évaluation Afaq / norme ISO 26000 permet:



Une prise en compte du développement durable dans l'entreprise et évaluer les moyens pour y aboutir.



Détenir un atout concurrentiel



Prendre en compte les attentes des clients.



Bénéficier de pistes de progrès pour améliorer la gestion environnementale de l'entreprise.

La norme ISO 26000 est très subjective et il n'y a pas vraiment de critères. Celle-ci permet de donner les indications pour qu'une entreprise tende au maximum vers une réflexion de développement durable.

Au vu du contexte de la filière du paysage et plus particulièrement de l'entreprise, jil ne paraît pas évident que cette norme soit adaptée aux attentes de l'entreprise en ce qui concerne la gestion des déchets, même si celle-ci s'inscrit cependant dans une volonté de démarche environnementale.

Enfin, il s'agit ici d'une démarche fastidieuse à mettre en place qui demande un suivi régulier et rigoureux.

Le score RSE

Il s'agit d'un outil d'évaluation en ligne, qui permet d'obtenir rapidement une mesure du niveau d'engagement dans le développement durable et d'apporter de la crédibilité à la communication de l'entreprise. C'est un premier outil intermédiaire avant d'arriver à la norme ISO 26000.

Cela peut être un point judicieux à mettre en avant dans la communication d'une entreprise. Cependant, cette évaluation en ligne est également payante.



b) Une nécessité éthique

Entreprendre une démarche environnementale et plus particulièrement une gestion des déchets respectueuse de l'environnement est également une volonté propre à l'entreprise: une nécessité éthique.

Cette démarche peut répondre à plusieurs problématiques:

La préservation du patrimoine

En évitant la pollution du sol et des nappes phréatiques à travers des mesures à prendre sur le site de l'entreprise et sur les chantiers.

L'amélioration de l'image de l'entreprise

Vis à vis des riverains et des différents clients en réduisant les nuisances.

L'amélioration des performances

Réorganisation des chantiers et limitation des consommations à travers le recyclage.

L'adhésion du personnel

Un meilleur respect de l'environnement est un facteur de motivation, d'innovation et donc de progrès pour l'entreprise. Le personnel est, en outre, le meilleur relais de communication pour faire connaître à l'extérieur l'engagement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle Leroy Paysages souhaite revoir la gestion de ses déchets.

En effet, une bonne gestion des déchets permet la valorisation et/ou le recyclage d'une grande partie d'entre eux.

De plus, assurer un tri des déchets sur le chantier permet de réaliser des gains non négligeables.

En effet, en moyenne, une gestion efficace des déchets de chantier permet une réduction des coûts de l'ordre de 30 à 40%, ce qui peut être particulièrement intéressant pour une entreprise de paysage. (Horticole et paysage., 2015)

Leroy Paysages en a pleinement conscience. C'est la raison pour laquelle, lors de la réalisation de ses travaux d'espaces verts, l'entreprise s'efforce quotidiennement de respecter et tend vers cette démarche «chantier vert» avec ses préconisations afin, entre autre, de limiter la quantité de déchets de chantier à transporter. Les déchets les plus communément traités pour une entreprise de paysage sont les déchets verts sauf dans le cas des gros chantiers de terrassement. L'entreprise sous-traite ce poste dans la majeure partie des cas.

Un cas particulier aux entreprises du paysage: les déchets verts.

Les déchets verts sont définis comme étant des déchets d'origine végétale, issus de l'entretien d'espaces publics ou privés (entreprises ou particuliers).

Ils regroupent différents types de déchets qui ont été classés en 4 catégories:

 **Les déchets celluloseux:** tontes de pelouses et fauchage.

 **Les déchets ligno-celluloseux à celluloseux:** les feuilles mortes.

 **Les déchets ligno-celluloseux:** les tailles d'arbustes, haies.

 **Les déchets ligneux:** élagage et abatage d'arbres et haies.



Par définition, un déchet vert n'est considéré comme tel lorsqu'il est produit. (UNEP Les entreprises du paysage., 2013)

Aujourd'hui, les pratiques d'entretien tendent de plus en plus à effectuer une taille raisonnée sur les végétaux. En effet, ces pratiques ont une influence sur la croissance de ces derniers et donc sur la quantité des déchets verts à traiter. Selon les zones et la période de l'année, ce ne seront pas les mêmes types de déchets qui devront être valorisés.

Par ailleurs, le tri des différents types d'essences permet ainsi une production de meilleure qualité. C'est ce que Leroy Paysages pratique actuellement au sein de son entreprise: **la différenciation.**

En effet, le traitement des déchets verts est partagé entre deux logiques différentes:

- D'un côté, une logique d'**élimination** du déchet pour ne pas avoir à le traiter et pour limiter les coûts de gestion.
- De l'autre, une logique de **valorisation** locale des déchets produits.

Leroy Paysages est totalement investi dans cette seconde logique. Il s'agit d'une politique de valorisation forte au sein de l'entreprise. Celle-ci s'inscrit notamment dans une volonté de l'Etat, au travers de la transition énergétique, à mettre en place un certain nombre de mesures et objectifs qui devraient favoriser le développement de projets de valorisation énergétique de déchets verts. (Horticole et paysage., 2015)

Comment sont valorisés les déchets verts chez Leroy Paysages?

L'entreprise recycle les déchets verts provenant de ses chantiers, c'est à dire les déchets de tontes, tailles et abattage.

Le Broyage

Le broyage consiste à réduire l'ensemble des déchets verts et ligneux en des particules de différents calibres suivant le type de valorisation. Le broyat peut être issu de tous les types de déchets verts que nous avons vu préalablement, mélangés ou triés. Le broyage est considéré comme première étape de valorisation.

Pour les déchets d'abattage, l'entreprise utilise ses broyeurs sur le chantier dès qu'elle le peut. (Figure 21).



Figure 21: Broyeur Bandit Beast 1680 (DOUARD,2017)

Il s'agit en effet de simplifier le chargement des troncs et branches ainsi que de diminuer le volume de déchets pour le transport. En effet, en Mayenne et en Sarthe, les entreprises privées ne peuvent pas déposer leurs déchets en déchetterie. C'est notamment pour cette raison qu'il a fallu réfléchir à la gestion des déchets verts afin que l'entreprise en traite le moins possible.

Par conséquent, Leroy Paysages propose et incite de plus en plus ses clients à faire du mulching. Ce processus consiste à broyer l'herbe en particules très fines. Pour être efficaces, les tontes mulching doivent être plus rapprochées que les tontes traditionnelles et plus modérées. Le mulching peut entraîner un feutrage. Pour éviter celui-ci, on peut alterner une tonte avec ramassage tous les trois mulching ou une scarification annuelle. Ainsi, à travers cette technique, peu de tontes sont ramenées à l'entreprise.



Cependant, l'entreprise rencontre parfois des problèmes en interne avec des interventions trop tardives empêchant le mulching. Ce manque de réactivité entraîne des surcoûts pour l'entreprise (une tonte coûte plus chère qu'un mulching) mais également des déchets de tonte à traiter en surplus.

De plus, il paraît également important d'informer et de sensibiliser les clients sur ce point. En effet, ces déchets peuvent également être réutilisés lors d'opération de paillage.

C'est ce que confirme le prochain graphique montrant que la population est de plus sensible à cette valorisation et que la démarche est bien souvent acquise. Celui-ci montre notamment qu'il n'y a que 3% de la population française qui jettent leurs déchets verts avec les ordures ménagères.

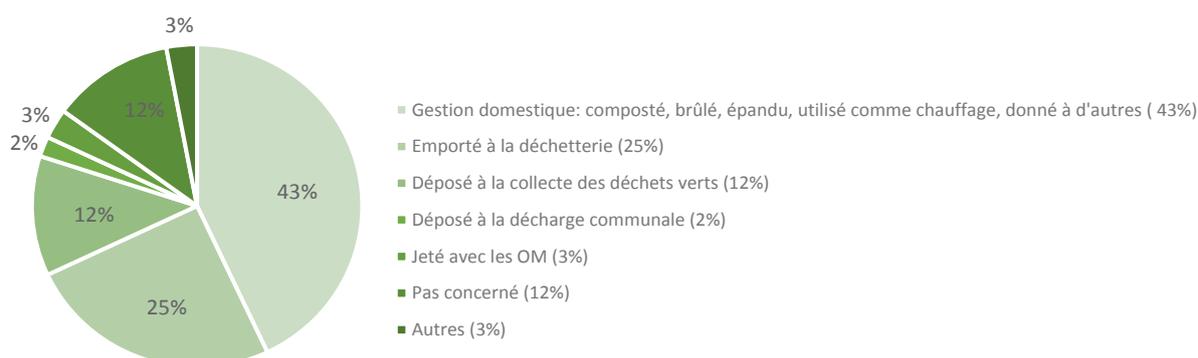


Figure 20: Répartition des modes de gestion des déchets verts chez les particuliers (Ademe et al., 2017)

Cela induit qu'il y a un changement dans les mentalités et une véritable prise de conscience de la part de la population. Cela se fait notamment à travers notre profession, d'où l'importance de communiquer sur ce point lors de nos interventions.

En fonction de sa décomposition et de la technique de broyage choisi, il peut être utilisé en paillage, compostage, BRF (Bois Raméal Fragmenté) ([3] Paysaguide., 2014)

Le paillage

Les déchets de broyage ayant comme finalité le paillage sont broyés aux couteaux ou aux marteaux.

Ainsi, le paillage sera de plus ou moins bonne qualité. Un paillage broyé aux marteaux sera plus utilisé pour du multivégétaux et des sections de troncs moindres. Le type de paillage qui en sortira sera moins satisfaisant esthétiquement que du broyage aux couteaux.

Le paillage broyé aux couteaux sera surtout du type plaquettes.

Quantitatif de broyage en 2017

Compost (broyage marteaux):
1137 m³

Paillage (broyage multivégétaux aux couteaux): 530 m³

Paillage (broyage des palettes aux marteaux) : 155 m³





Figure 22: Paillage multivégétaux broyé aux marteaux (LOUVEAU, 2017)



Figure 23: Paillage de conifères broyé aux couteaux (LOUVEAU, 2017)

De plus, lorsque les déchets d'abattage sont ramenés à l'entreprise, celle-ci fait l'effort de ne pas mélanger les essences et différencie le broyage afin d'avoir un paillage de meilleure qualité. Le paillage qui est le plus revalorisé est le paillage en plaquettes de conifères (avec une majorité de pin).

Il arrive cependant à l'entreprise de faire quelque fois du paillage d'une autre essence, comme par exemple le peuplier. Les palettes de pin sont quant à elles broyées aux marteaux pour des raisons techniques.

Les avantages du paillage sont multiples:

- Il peut être directement réalisé sur place.
- Il conserve l'humidité, ce qui permet de réduire les apports en eau.
- Il régule la température du sol en réchauffant la terre.
- Il empêche la germination des adventices.

([4] Paysaguide., 2014)

Il s'agit donc ici de véritables atouts pour l'entreprise à mettre en avant lors des réunions, rendez-vous clients ou encore à travers le mémoire technique de l'entreprise.

Le compost

Les déchets verts de taille, tonte et ramassage des feuilles sont quant à eux stockés au dépôt de l'entreprise, pour y être broyés et réutilisés en tant que compost. Le compostage est le traitement biologique le plus répandu.

Définition du «compostage de déchets non dangereux» du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

«Le compostage consiste en un traitement biologique en milieu fortement oxygéné de déchets ou matières organiques fermentescibles. Lorsque le traitement porte sur des quantités importantes de matières, il s'accompagne d'un dégagement de chaleur qui peut porter la température à plus de 60 degrés, ce qui concourt à leur hygiénisation.» (ADEME., 2014)

Il existe différents types de compostage. Celui utilisé le plus généralement mais aussi par l'entreprise est:



Le compostage aérobie en tas

Il nécessite une grande quantité d'oxygène, c'est notamment pour cette raison qu'il est disposé en tas pour plus de facilité lors du retournement.

A contrario, il produit du gaz carbonique, de l'ammoniac, de l'eau, de la chaleur et de l'humus. La chaleur générée aide à la décomposition des protéines, des graisses et des sucres complexes et réduit la durée de compostage. Ce processus détruit également de nombreux micro-organismes pathogènes pour les humains. (Ademe et al., 2017)

Il s'agit de la méthode réputée la plus simple qui convient à des terrains de plus de 1000m², comme dans le cas de l'entreprise.



Les différentes étapes de compostage chez Leroy Paysages :

(Les deux premières sont communes avec celles du paillage, le processus de paillage étant plus simple que le processus de compostage)

1) Réception et tri

Les déchets sont réceptionnés sur le site de l'entreprise. Ceux-ci sont séparés selon leur type. Un tri est également fait s'il y a tout autre élément non désirable au compostage (bout de bâche, fil de fer, clôture..) qui pourrait endommager le broyeur mais également entraver la qualité du compost.

2) Le broyage

Les déchets sont ensuite disposés dans le broyeur à l'aide d'un chargeur ou d'une pelle équipée d'une pince. Les déchets verts sont broyés à deux reprises afin d'obtenir un mélange le plus fin possible. Le compost est ensuite disposé en tas.

3) Le retournement et l'arrosage

Le tas est ensuite retourné de manière régulière afin d'apporter l'oxygène nécessaire aux micro-organismes, homogénéiser l'ensemble du compost ainsi qu'évacuer le gaz carbonique et la chaleur accumulée. Il est généralement remué deux à trois fois par an. Le tas est également arrosé afin de compenser les pertes hydriques dues à la chaleur. (Figure 24)

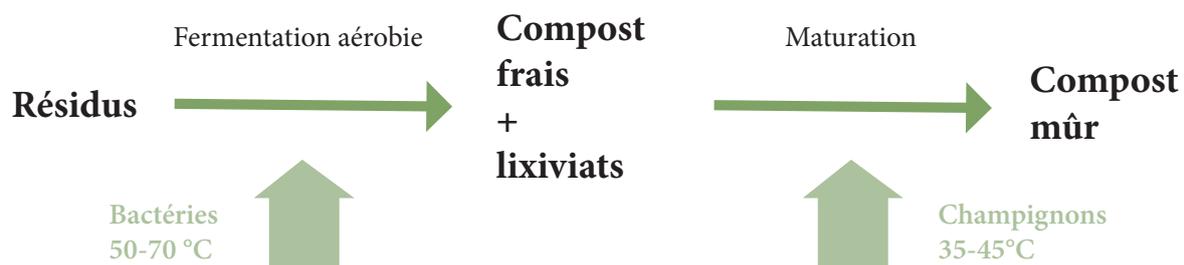


Figure 24: Les différentes étapes du compostage (UNEP Les entreprises du paysage., 2013)

4) Le criblage et le stockage

Le criblage permet d'affiner le compost, écartant ainsi les morceaux qui ont mal été broyés.

Le compost est ensuite incorporé au sol à chacun des travaux de plantation, améliorant la qualité de reprise des végétaux et leur croissance sur les années suivantes. L'entreprise n'achète aucun paillage organique ou compost auprès de d'autres fournisseurs.

La structure de compostage n'est cependant pas adaptée à la pratique, car aucun écoule-

ment des lixiviats n'est prévu ou encore par un sol de stockage terreux.



- Les retournements fréquents augmentent la vitesse de compostage.
- La surface totale à prévoir pour du compostage lent est d'environ 1 à 1.5m² par tonne de déchet composté.



Le broyat n'étant pas stérilisé par la montée de température comme cela se fait dans la fabrication de composts, il faut éviter de broyer les plantes malades et de laisser fermenter le broyat durant une courte période pour réduire les risques phytosanitaires.

C) Une nécessité commerciale

C'est ici la troisième nécessité de Leroy Paysages à s'engager dans une démarche environnementale et plus particulièrement une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

Il s'agit d'une nécessité tout d'abord, vis à vis des acteurs externes que l'entreprise cotoient et dont les exigences tendent, plus ou moins, vers un respect de l'environnement et des réglementations comme:



Les différents clients

Ils sont attentifs au respect de la réglementation.



Les collectivités

Elles sont de plus en plus sensibles aux questions d'environnement.



Les employés de l'entreprise

Ils se sentent de plus en plus concernés par les impacts environnementaux de l'entreprise. (CCI Ile de France, 2012)

Il s'agit également d'une nécessité commerciale afin de pouvoir mettre cette démarche en avant dans le mémoire technique de l'entreprise.

En effet, il apparaît clair qu'aujourd'hui, malgré un mémoire technique de qualité, nous perdons des points lors de réponses d'appels d'offres contre des entreprises de tailles similaires ou plus importantes possédant une certification.

En effet, sur tout marché, il devient judicieux d'avoir des signes de différenciation vis à vis des concurrents. Les qualifications constituent un avantage qui peut être un élément d'aide à la décision pour les clients. (Fafsea, 2014)

Les titres de qualification permettent notamment de mettre tous les atouts du côté de l'entreprise pour obtenir des marchés publics, apportant le maximum de garanties, de compétences et de capacités.

L'avantage pour les maîtres d'oeuvres et maîtres d'ouvrage est que le titre de qualification n'étant pas obligatoire, il constitue pour ceux qui en bénéficient, un argument de poids pour obtenir l'agrément des maîtres d'oeuvre et des maîtres d'ouvrage, que le chantier soit important ou modeste. ([6] Les entreprises du paysage., 2017)

Les principaux titres de qualification dans le domaine du paysage

Parallèlement au titre de qualification qui atteste la qualification des entreprises, il existe plusieurs façons de prouver au client la qualité de son service:

- Norme ISO 26000 que nous avons pu voir précédemment
 - Norme OHSAS 18001
 - Norme ISO 9001
 - Norme ISO 14001
- (UNEP Les entreprises du paysage., 2013)

Ces différentes normes permettent de fournir un service et des produits de qualité au client, de manière rentable pour l'entreprise. Il s'agit donc ici d'un gage de qualité reconnu par le client.

La certification ISO 9001

ISO 9001 est une attestation officielle qui peut être délivrée par plusieurs organismes de certification, à l'issue d'un audit. Elle spécifie des exigences relatives au système de management de qualité.

Cette norme n'est pas spécifique au secteur du paysage.

L'entreprise qui s'engage dans une telle démarche démontre son aptitude à fournir un produit ou service conforme aux exigences du client et à la réglementation, toujours dans un



objectif d'accroître la satisfaction du client.
Un audit de surveillance a lieu tous les ans et un audit de renouvellement tous les trois ans.

La certification OHSAS 18001

C'est une attestation officielle qui peut être délivrée par plusieurs organismes de certification. Celle-ci est aussi délivrée à l'issue d'un audit, sur la base du référentiel OHSAS 18001 qui spécifie des exigences relatives au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise.

Cette norme n'est également pas spécifique au secteur du paysage.

Un audit de surveillance a lieu tous les ans et un audit de renouvellement tous les trois ans.

La certification OHSAS, comme la ISO 9001, ne sont pas intéressantes pour Leroy Paysages car une certification portant sur l'environnement et plus spécifique au secteur du paysage serait plus adaptée.

La certification ISO 14001

Celle-ci permet à Leroy Paysages de:

 **Mettre en place** un système de management environnemental conforme aux exigences de la norme ISO 14001.

Ce système permet plus précisément à l'entreprise de mettre en oeuvre une approche pour définir des objectifs et cibles environnementaux, les atteindre et démontrer qu'ils sont atteints.

Cela engage Leroy Paysages à initier une amélioration continue afin de minimiser les impacts environnementaux, respecter les exigences légales ainsi que de maîtriser le budget de l'entreprise.

Cette norme ISO se traduit par:



La mise en place d'une **politique environnementale** au sein de l'entreprise.



Les **intentions** en matière d'environnement ainsi que d'un plan d'action.



Les **actions** réalisées pour satisfaire la démarche et atteindre les **objectifs** de l'entreprise.



La mise en place d'une **revue de direction** retraçant l'ensemble de ces points.

Au moment de choisir de s'engager ou non dans une démarche de certification ISO 14001, l'entreprise doit connaître les principales exigences qu'elle aura à respecter.

La norme ISO 14001 indique des exigences **minimales** que le management environnemental doit comporter pour obtenir la confiance des différentes parties intéressées.

Elle exige d'abord de bien définir les activités, produits et services de l'entreprise (ici, création et entretien de jardins et piscines) qui seront concernés par ce type de management de l'entreprise. ([4] Paysaguide., 2014)

L'audit du système de management environnemental est réalisé selon les prescriptions de la norme ISO 14001 (lignes directrices pour l'audit d'un système de management). Cela se fait notamment à travers différents points:

- La surveillance des activités de Leroy Paysages qui peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement.
- L'analyse des incidents et autres non-conformités que l'entreprise peut générer ainsi que les moyens déployés pour les corriger ou du moins les prévenir.
(Entreprises pour l'environnement., 1997)



La durée de vie du certificat

Le certificat ISO 14001 est valable 3 ans. Des audits de suivis sont réalisés au minimum une fois par an durant les deux premières années suivant la certification de l'entreprise. Un audit de renouvellement est effectué la troisième année. ([8] ISO 14001., 2017)

Le coût de la certification

Selon la taille de l'entreprise, le coût de la certification varie d'environ 10 000 € (environ 100 salariés) à environ 20 000 € (plus de 500 salariés).

Le coût de suivi annuel est moindre: de 1000€ à 5000€ pour les mêmes critères. ([9] Environnement entreprise., 2017)

Il s'agit clairement d'un investissement à prendre en compte dans le budget annuel de Leroy Paysages.

Apports et difficultés de la certification

La certification ISO 14001 étant basée sur le principe d'amélioration continue, ce n'est pas une obligation d'avoir réalisé les améliorations au moment de l'audit de certification, il faut en revanche avoir mis en place une démarche suffisamment crédible grâce, par exemple, à des éléments de preuve sur la volonté de l'entreprise à entreprendre continuellement une analyse sur son management environnemental. (Lien Horticole., 2015)

La certification ISO représente des normes adaptées aux grosses entreprises car lourdes administrativement. Il faut d'abord avoir un bon support administratif et d'entreprise pour pouvoir mettre en place ce genre de certification. Cependant, l'entreprise s'est orientée vers ce choix pour plusieurs raisons:

Apports

 Engagement du personnel

 L'audit périodique du système.

 Amélioration des compétences de l'entreprise notamment au niveau management.

 Amélioration de la communication à travers la mise en place de la revue de direction qui permet une remise en question du système de

Avantages

 Le traitement du côté environnemental

 Sa notoriété et donc sa reconnaissance/visibilité auprès de tout type de clients et plus particulièrement les marchés publics et entreprises privées.

 Sa complémentarité avec la mise en place d'une SME (Système de Management Environnemental).

 Son argument de taille pour remporter certains appels d'offres.

Difficultés

 Les réticences au changement de l'ensemble de l'entreprise, toujours fastidieux à faire.

 La difficulté d'une constante évolution afin d'atteindre les objectifs de l'entreprise dans le but de ne pas perdre la certification.

 Le côté «technocratique», notamment à travers tous les résultats à enregistrer et mettre continuellement en avant.

2) Mise en place de la démarche

a) Elaboration d'un plan d'action

Le plan d'action de l'entreprise se décompose en plusieurs étapes :

1) Un état des lieux

L'état des lieux consiste à faire un inventaire des différents types de déchets de l'entreprise, puis à identifier les postes où ils sont produits et enfin évaluer les quantités. Il s'agit également de savoir comment ils sont traités aujourd'hui et par quels professionnels. Ce dernier point étant inexistant, Leroy Paysages a contacté différents professionnels afin de pouvoir quantifier et estimer le traitement des déchets dangereux présents à l'entreprise.

2) Prévenir la quantité et la nocivité des déchets auprès du personnel.

Il s'agit ici de réduire à la source la quantité et la nocivité des déchets de l'entreprise.

Il est possible de:

- modifier les méthodes de travail.
- diminuer les emballages et suremballages.
- choisir des matériaux et fournitures moins nocifs.
- réutiliser les matériaux non utilisés et le signaler au magasin.

Pour cela, une attention particulière sera apportée à la **signalitique**. Tous les conteneurs feront l'objet d'un étiquetage indélébile indiquant notamment la catégorie de dangers engendrés par le déchet et signalant, le cas échéant, les interdictions relatives aux manipulations, mélanges..etc

Un **plan explicatif** sera également présenté à l'ensemble du personnel et affiché dans le local d'embauche. (voir chapitre conception synoptique du site p25.)

Il est important pour l'entreprise de sensibiliser et former le personnel sur ce sujet.

Cette sensibilisation permettra à chacun d'améliorer ses gestes du quotidien et, de ce fait, les performances environnementales de l'entreprise.

La mobilisation du personnel dans la démarche est une condition essentielle à sa réussite.

3) Trier et séparer les différents déchets

Le tri est une étape essentielle dans la gestion des déchets. Il permet de préserver les qualités du déchet trié en vue de sa valorisation.

L'entreprise ne trie que les déchets pour lesquels elle a une solution de valorisation ou dont elle n'a pas l'autorisation de revaloriser (déchets dangereux).

Une sensibilisation auprès du personnel à la pratique du tri est également indispensable. C'est avec la participation de tous que l'entreprise peut réduire et mieux gérer ses déchets.

Un soin particulier apporté à cette tâche peut donc permettre une réduction des coûts de gestion.

Pour cela, des zones de stockage propres seront identifiées, à l'abri des intempéries et appropriées à la quantité et aux caractéristiques des déchets.

Les déchets dangereux et non dangereux ne sont pas stockés ensemble afin d'éviter les pollutions accidentelles.

Concernant les déchets inertes, s'ils ne sont pas réutilisés directement sur site ou sur une autre opération, ces déchets peuvent alors être traités dans les travaux routiers.

C'est notamment ce qui a été réalisé dans le cadre des terrassements de la nouvelle agence.

L'ensemble **des gravats inertes** stockés ont été utilisés afin de mettre en oeuvre la couche de fond de forme des voiries du «Theil».

La terre végétale est quand à elle stockée au fond du terrain, tout comme les gravats



inertes et les déchets verts ponctuels.

Plusieurs bennes sous contrats directs seront présentes afin de mieux gérer le stockage des déchets:

- Une benne papiers/cartons.
- Une benne métaux: chute de clôtures..
- Une benne plastique: chute de paillage synthétique, attache, emballage..

En effet, le stockage dans des bennes transportables facilite les opérations ultérieures de collecte et de transport.

Les huiles seront stockées dans des conteneurs clos dont l'étanchéité sera régulièrement vérifiée. De plus, les déchets inflammables ou explosifs ne seront pas stockés près d'une source chaude.

Ces conteneurs doivent être posés sur des bacs de rétention afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle. Les mélanges sont à éviter, il y aura donc deux signalétiques différentes afin d'éviter les confusions. Ils seront également disposés à proximité des postes de travail.

Les bacs seront ensuite récupérés par un transporteur attitré. Pour cela, leur emplacement a été pensé afin qu'il soit facile d'accès pour les véhicules qui viennent enlever les déchets. En effet, l'entreprise n'est pas habilitée pour transporter les déchets dangereux, c'est la raison pour laquelle elle est dans l'obligation de contacter une entreprise agréée.

Concernant **les produits phytosanitaires**, Leroy Paysages n'en utilise presque plus. Ceux-ci seront stockés dans un endroit aéré et spécifique à ceux-ci. Cependant, elle essaie de mettre en place d'autres alternatives techniques comme la mise à l'essai de deux dé-moussants biologiques: Végémousse de chez Kabelis et Pilemouss de chez Marosam et d'un désherbant biologique: Ortie Mouss de chez Kabelis.

Après avoir testé ce système pendant une saison, l'entreprise a également investi dans un procédé Aquacide de désherbage à l'eau chaude.

En ce qui concerne les **déchets verts**, ils seront triés comme actuellement, avec une différenciation entre gazon, taille et élagage.

Les anciennes traverses de chemin de fer, souvent utilisées dans les aménagements paysagers contiennent de la créosote, cette substance est dangereuse et il est recommandé d'éviter tout contact direct avec la peau ou l'alimentation. Celles-ci sont donc à éliminer suivant les procédures relatives aux déchets dangereux et ne devront pas être mélangées aux autres déchets du bois. On préférera les remplacer par du bois autoclavé.



4) Recyclage et valorisation

Il a été vu que l'entreprise revalorisait la totalité de ses déchets verts et qu'elle faisait appel à des professionnels pour traiter une partie de ses autres déchets, si elle ne peut pas les traiter par elle-même (Figure 25 page 28).



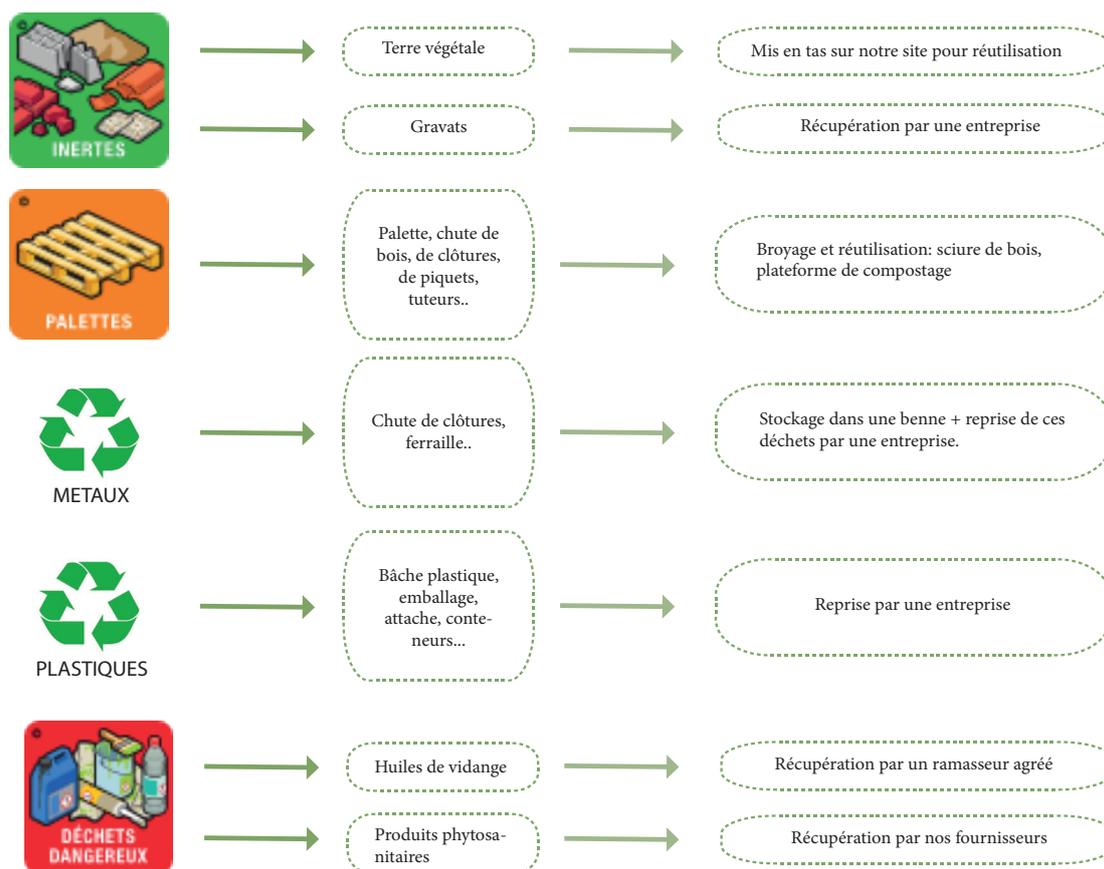


Figure 25: Valorisation des différents déchets de l'entreprise (LOUVEAU, 2017)

Elle a cependant fait appel à l'ADEME, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Il s'agit d'un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises et autres organismes, ses capacités d'expertise et de conseil. (Conseil régional de Martinique et al., 2014)

C'est notamment pour cette raison que l'entreprise a fait le choix de se rapprocher de cette agence publique afin de pouvoir l'aider dans cette démarche et plus particulièrement pour la gestion de ses déchets.

En effet, Leroy paysages a fait cette démarche afin de pouvoir bénéficier d'une aide, subvention ou de conseils sur la mise en place, notamment, d'une aire de compostage/broyage. Cependant, pour le moment, aucune réponse n'y a été donnée.

En plein nouvel agencement de l'entreprise, Leroy Paysages, n'a actuellement, pas les moyens financiers pour se lancer dans ce genre de démarche à court terme.

5) Le transport des déchets non valorisables par l'entreprise

En effet, l'entreprise peut:



Faire appel à un prestataire enregistré et déclaré à la Préfecture pour ses déchets dangereux.





Emmener une partie de ses autres déchets vers les professionnels concernés.

Le transport est un aspect stratégique de la réflexion sur la gestion des déchets.

En effet, les coûts liés au transport sont les principaux coûts liés à la gestion des déchets. Bien souvent il vaut mieux préférer des solutions de proximité.

C'est la raison pour laquelle **une carte** avec les différents partenaires et leur localisation sera disponible dans chaque camion. En effet, aucun déchet inerte ou seulement en petite quantité ne sera accepté dorénavant sur le site de l'entreprise.

Par ailleurs, l'entreprise doit remplir régulièrement un registre de suivi (c'est actuellement le cas pour les produits phytosanitaires) des déchets qu'elle doit tenir à la disposition de l'administration pendant au moins 5 ans.

Le registre contient tous les justificatifs de la gestion de ses déchets: bons d'enlèvement, reçus d'acceptation en unité de traitement, factures, bordereaux de suivi des déchets dangereux, contrats avec prestataires..etc (Conseil régional de Martinique et al., 2014)

De plus l'amélioration de l'environnement et par conséquent la gestion des déchets concerne tout le monde. Il est donc important que le client en prenne conscience. L'enlèvement devrait idéalement être mentionné et facturé dans les devis de l'entreprise.

Enfin, il pourrait être judicieux que la politique de gestion des déchets mise en place par l'entreprise fasse l'objet d'une présentation dans les mémoires techniques demandés dans les appels d'offres.

Reduction des déchets et alternatives

L'entreprise a également mis en place des actions concrètes afin de réduire la quantité des déchets et diminuer le coût de transport et de traitement:

- livraison des copeaux de bois en vrac plutôt qu'en big bag.
- livraison sur chantier dès que possible.
- accord avec les pépinières des contrats de culture (éviter les sur-productions)
- restitution des conteneurs non endommagés aux pépinières.
- utilisation de produits recyclables (huiles bio pour machines)



Concernant les déchets verts, l'entreprise..

- Oriente les clients vers des essences produisant moins de matière à éliminer lors de l'entretien (croissance lente, entretien réduit)
- Réduit au maximum l'apport en eau et en fertilisants.
- Met en avant l'utilisation de tondeuses mulching pour les raisons que nous avons pu voir précédemment.
- Conseille l'utilisation des tontes, feuilles ou déchets ligneux broyés en paillage direct au pied des massifs ou pour les sous-bois.



Concernant les papiers et cartons, l'entreprise..

- Tente de réduire au maximum la production de ces derniers.
- Utilise des produits avec emballages réutilisables, recyclables ou récupérés.



Concernant les produits phytosanitaires, Leroy Paysages..

- S'engage à mettre en place une gestion alternative de l'entretien des espaces verts qui minimise l'utilisation de produits phytosanitaires.





Concernant les plastiques, l'entreprise..

- Privilégie les produits en matériau plastique recyclable et à emballage réduit.
- Tient en compte la question des déchets dans le choix des produits et du matériel.
- Achète dès que possible des contenants biodégradables c'est à dire fabriqués à partir de polymères naturels (cellulose, amidon, protéines) qui vont se décomposer dans le sol.



Concernant les bois et sous-produits du bois, Leroy Paysages..

- Privilégie l'utilisation des emballages et palettes consignés et négocie avec les fournisseurs la reprise de l'emballage en cas de livraison de matériel.



b) Conception synoptique du site

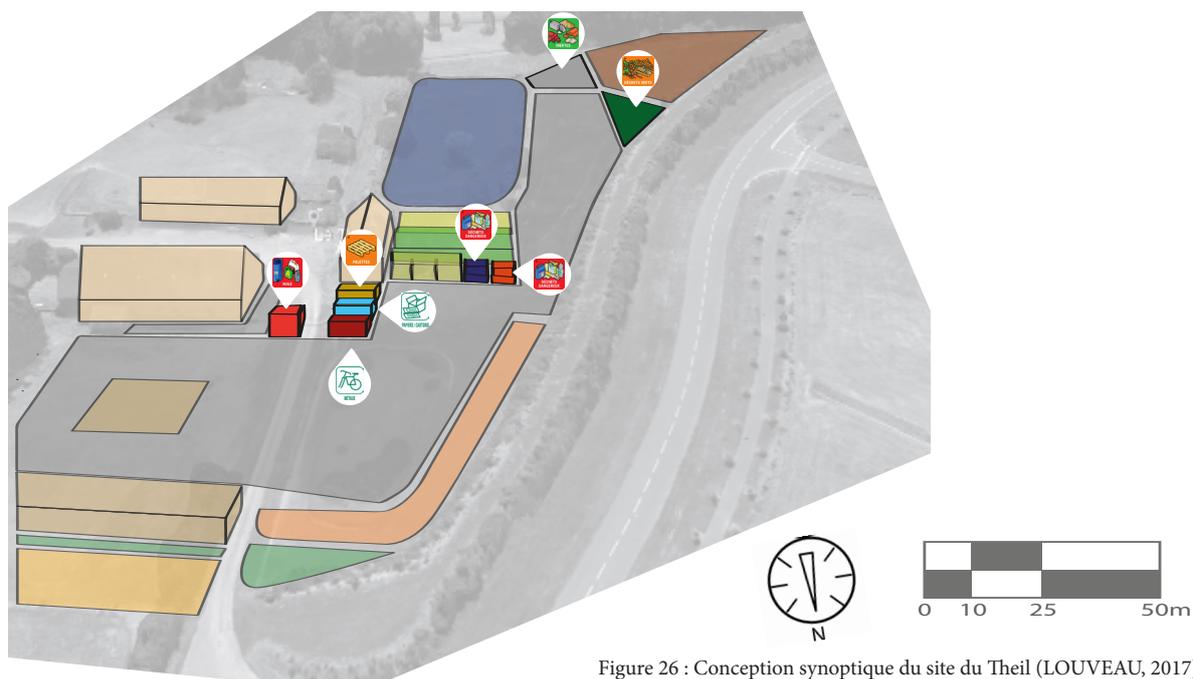


Figure 26 : Conception synoptique du site du Theil (LOUVEAU, 2017)

Le site a été conçu afin que le traitement des déchets se fasse le plus aisément possible.

Pour cela, un premier algeco semi ouvert sera disposé à côté de l'atelier. Celui-ci abritera les 3 bidons d'huiles différents (1 pour les huiles claires et 1 pour les huiles noires et 1 pour les huiles à usage perdu) d'une contenance de 100 et 200 L ainsi que le matériel nécessaire pour l'entretien du matériel (pompes à graisses..etc).

Cela permettra ainsi au personnel d'effectuer l'entretien à un seul et même endroit afin d'éviter une pollution éventuelle sur le reste du site.

Dans un second temps, trois bennes de récupération (bois, métaux et papier cartons) seront disposées près du parking à camions. Ainsi, lorsque ceux-ci rentreront de leur chantier, ils pourront vider leurs déchets directement dans les bennes et éviter ainsi une perte de temps.

Deux bacs seront également à disposition près du parking camions pour les bombes de

chantier vides ainsi que les bidons (agréage, sol souple, résine ..etc)

Par ailleurs, deux zones de stockage gravats et déchets verts ponctuels seront disposées près du stock de terre végétale en fond de terrain. Ceux-ci seront évacués pour une revalorisation ou emmenés vers un centre de traitement dès qu'une quantité égale à un camion sera constituée.

Enfin, une gestion des eaux pluviales a également été réfléchi, avec une récupération totale vers la mare des eaux venant des bâtiments ainsi qu'une mise en oeuvre d'une tranchée drainante sur les pourtours. Un massif drainant sera également mis en oeuvre autour du futur carport à matériel. Par ailleurs, les eaux venant de la zone de lavage seront également renvoyées vers la mare car l'utilisation de produits chimiques sera prohibée. Il était important pour l'entreprise d'intégrer cette dimension dans la conception et l'aménagement du site.

III) RESULTATS

1) Etat de la situation actuelle

Actuellement, peu de déchets sont traités et valorisés, mis à part les déchets verts. En effet, le constat est plutôt alarmant avec un abandon total des procédures de traitement des déchets.

Concernant les déchets dangereux, les bombes de chantiers, bidons et huiles sont stockés à l'entreprise depuis de nombreuses années sur des palettes ou bacs en bois. Il n'y a jamais eu de traitement depuis plusieurs années et ceux-ci deviennent encombrants. Il devient urgent de réagir. Seules les huiles ont été traitées depuis quelques mois. Celles-ci étaient stockées et mélangées au fur et à mesure dans des bidons dont certains pouvaient être en mauvais état. Elles ont donc été pompées entièrement. Un diagnostic a donc été fait avec une estimation du coût de traitement. Cela a également été intéressant car j'ai pu comprendre le déroulement entier des traitements des déchets dangereux. Il est donc absolument nécessaire de mettre en place des bacs étanches de récupération dans la nouvelle agence afin d'éviter ce genre de situations.

Concernant le traitement des déchets non dangereux, des bennes de récupération pour cartons /papiers et métaux sont déjà présentes à l'entreprise. Par ailleurs, de gros containers sont mis en place pour la récupération du plastique.

Concernant les déchets verts, les zones de broyage ne sont pas adaptées. En effet, comme nous pouvons le voir sur les photos (Figures 27, 28, 29 & 30), les lixiviats ne sont pas évacués et ont tendance à stagner.

De plus, les zones ne sont pas imperméables avec des zones de stockage en terre, ce qui entraîne une pollution des sols.

Enfin, aucune signalitique n'est mise en place sur le site.



Figure 27: Différenciation des différents types de déchets verts (LOUVEAU, 2017)



Figure 28: Compost récent en décomposition (LOUVEAU, 2017)



Figure 29: Tas de compost plus avancé (LOUVEAU, 2017)



Figure 30: Stagnation des lixiviats (LOUVEAU, 2017)



2) L'adaptation de l'entreprise à la démarche

A travers mon expérience au sein de l'entreprise, celle-ci a les capacités pour s'adapter à la démarche. Comme nous avons pu le voir, les motivations de l'entreprise sont multiples. Le principal levier de cette démarche est le personnel. Il faudra surtout bien communiquer de manière rigoureuse sur ce sujet, à travers une **signalitique** sur le site, une **note de service** et un **panneau explicatif** afin d'y associer l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Lors de mon investigation et de mes questionnements, le personnel m'a exposé son point de vue, donner son avis.. Il en est ressorti que les salariés sont prêts à s'engager dans ce type de démarche et qu'ils attendent des améliorations sur ce sujet. Il s'agit ici d'un élément rassurant qui conforte l'entreprise dans sa volonté de changer les choses.

De plus, le fait que Leroy Paysages soit une petite entreprise (de manière globale et non spécifique au paysage) implique une certaine souplesse dans la prise de décision, les systèmes d'informations sont moins sophistiqués et son système de management est simplifié. Cela ne peut être que bénéfique pour l'entreprise et ainsi permettre une adaptation optimale de la nouvelle démarche. C'est notamment pour cette raison qu'une certification ISO n'est pas forcément adaptée à l'entreprise pour le moment. Le but est de s'en inspirer pour permettre une conception exemplaire du site dans le management environnemental. C'est également une opportunité pour instaurer de nouvelles pratiques.

Lorsque Leroy Paysages souhaitera s'impliquer davantage, elle pourra intégrer la gestion de l'environnement dans son système de management en mettant en place un «Système de Management Environnemental» également appelé SME.

Il aurait pu être judicieux de mettre en place ce type de système en raison de sa simplicité d'obtention moins importante qu'une certification ISO. Cependant, celui-ci n'a pas été retenu en raison:

 **de son coût.**

En effet, il est conseillé de faire appel à un bureau spécialisé pour mener un audit et mettre en place le système de management au sein de l'entreprise. Il s'agit surtout de s'en inspirer à travers nos propres moyens internes.

 **de son temps de consécration.**

M'occupant déjà de l'aménagement du siège social, je ne pouvais pas cumuler les deux sujets.

Cependant, je pense que l'entreprise sera également prête à initier une certification ISO une fois la démarche engagée et appliquée par le personnel. Cela apporterait des avantages à l'entreprise même si sa taille reste néanmoins assez restreinte pour ce type de qualification.

Enfin, il me semble que les équipes ne refuseront pas de changer leurs habitudes et appliquer le traitement préconisé des déchets. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place de bonnes pratiques pour respecter progressivement l'environnement.

Actuellement, l'entreprise n'est pas dans une optique de réaliser et de formaliser cette démarche mais plutôt de s'inspirer de celle-ci sur les points de planification, d'organisation, de gestion, en fonction de sa capacité actuelle.

L'objectif est que l'entreprise Leroy Paysages s'engage dans cette démarche, de la poursuivre et d'impliquer son personnel.

Cela passe par des engagements forts: association du personnel dans la démarche, communication, rappel si besoin des consignes par notes de services, bilan annuel pour montrer que les efforts sont positifs ainsi que d'orienter les salariés vers les améliorations à poursuivre.



IV) DISCUSSION

1) Les améliorations escomptées

Les améliorations escomptées sont principalement de nature organisationnelle, écologique, de communication, de management et économique.

Celles-ci sont liées entre elles et il est nécessaire de s'attarder sur chacune.

Organisationnelle

Des améliorations sont attendues d'un point de vue organisationnel afin de réduire les dysfonctionnements, comme par exemple transporter à plusieurs reprises des déchets inertes. L'objectif est que les ouvriers emmènent directement leurs gravats dans des centres de récupération afin d'éviter les multiples manœuvres à l'entreprise et donc une perte de temps.

Il s'agit donc de mettre en place une organisation efficace ainsi que de disposer d'une base solide comme par exemple mettre à disposition dans chaque camion une carte avec les différents prestataires. Il s'agira également d'estimer et de prévoir le traitement des déchets préalablement à chaque exécution de travaux et le signaler le cas échéant.

Ecologique

La diminution des déchets et des risques de pollution en est la principale attente.

L'objectif est également d'avoir un fonctionnement d'entreprise le plus responsable et durable possible ainsi que d'y apporter des améliorations de manière continue.

Communication

En premier lieu, il paraît indispensable d'améliorer la communication interne à l'entreprise. En effet, il pourrait être intéressant, comme

demandé dans la certification ISO, d'initier une revue mensuelle avec les gestes et attitudes à améliorer, mettre en avant certains chantiers..Notamment dans le but de fédérer le personnel autour de cette nouvelle démarche mais aussi de renforcer la cohésion au sein de l'entreprise.

En second lieu, il s'agit également d'améliorer la satisfaction et la fidélisation des clients mais aussi valoriser le savoir-faire de l'entreprise et de son image. Cela peut se faire à travers une présence sur les réseaux sociaux, une communication à travers le site internet de l'entreprise, la publicité ou encore lors de manifestations.

Cela permettrait d'instaurer et de renforcer le climat de confiance avec les clients et le personnel.

Management

L'entreprise espère motiver le personnel autour de ce projet d'entreprise ainsi que d'améliorer les méthodes de travail, en corrélation avec la communication.

Elle espère également, à travers cette démarche, anticiper l'évolution de la réglementation de plus en plus contraignante.

Economique

Il s'agit ici de vouloir conquérir de nouveaux marchés, notamment en y développant la démarche et en améliorant la qualité du mémoire technique.

De plus, comme nous avons pu le voir, l'entreprise souhaite se démarquer des concurrents mais aussi améliorer la qualité des produits et des services en s'intéressant notamment aux nouvelles innovations.



2) Complexité de la mise en place du projet

Le caractère complexe de la démarche réside surtout dans la valorisation des déchets verts. Actuellement, comme nous avons pu le voir, la place n'est pas suffisante pour traiter la totalité des déchets verts de l'entreprise. C'est pourquoi la plupart seront valorisés, à court terme, sur le site de l'ancienne agence.

Je pense qu'il pourrait être intéressant d'avoir une aire de traitement à côté de l'entreprise sur un même site à proximité dans le but d'éviter les déplacements inutiles et par souci d'organisation. Cela permettrait également d'avoir une meilleure gestion du site.

Pour cela, Leroy Paysages pourrait racheter la parcelle adjacente au site du Theil. (Figure 31)



Figure 31: Situation de la potentielle parcelle de broyage (LOUVEAU, 2017)

La voirie étant déjà réalisée au nord du site (parking personnel), l'entrée de la plateforme des déchets serait un prolongement de celle-ci.

De plus, la situation de la parcelle serait idéale. En effet, cela n'occasionnerait pas de nuisances olfactives ou autres. De plus, cela pourrait également être un avantage car elle se situerait au bord des grands axes de circulation et ainsi avoir une forte visibilité sur l'extérieur.

Si un jour Leroy Paysages vend du compost ou du paillage, il s'agirait ici d'une opportunité de visibilité et de communication non négligeable.

D'une autre part, la surface de la parcelle serait appropriée pour une entreprise de la taille de

Leroy Paysages et donc la quantité de déchets qu'elle valorise.

Le fait que l'entreprise revalorise déjà ses déchets verts est un point fort. En effet, elle a déjà les connaissances et compétences pour leur valorisation, et par conséquent une aptitude non négligeable dans l'aménagement de cette plateforme de broyage des déchets verts.

Par ailleurs, cela permettrait d'avoir toutes les zones réglementaires de traitement exigées pour une certification ISO (aire de déchargement, de fermentation, de stockage) avec un revêtement imperméable ainsi qu'un bassin de rétention afin de récupérer les lixiviats,

chose inexistante aujourd'hui.

De plus, le personnel n'aurait pas besoin de se rendre à l'ancienne agence, chose temporaire.

Enfin, cela aurait l'avantage d'anticiper les futures réglementations, une des améliorations importantes escomptées. (voir Figure 32)

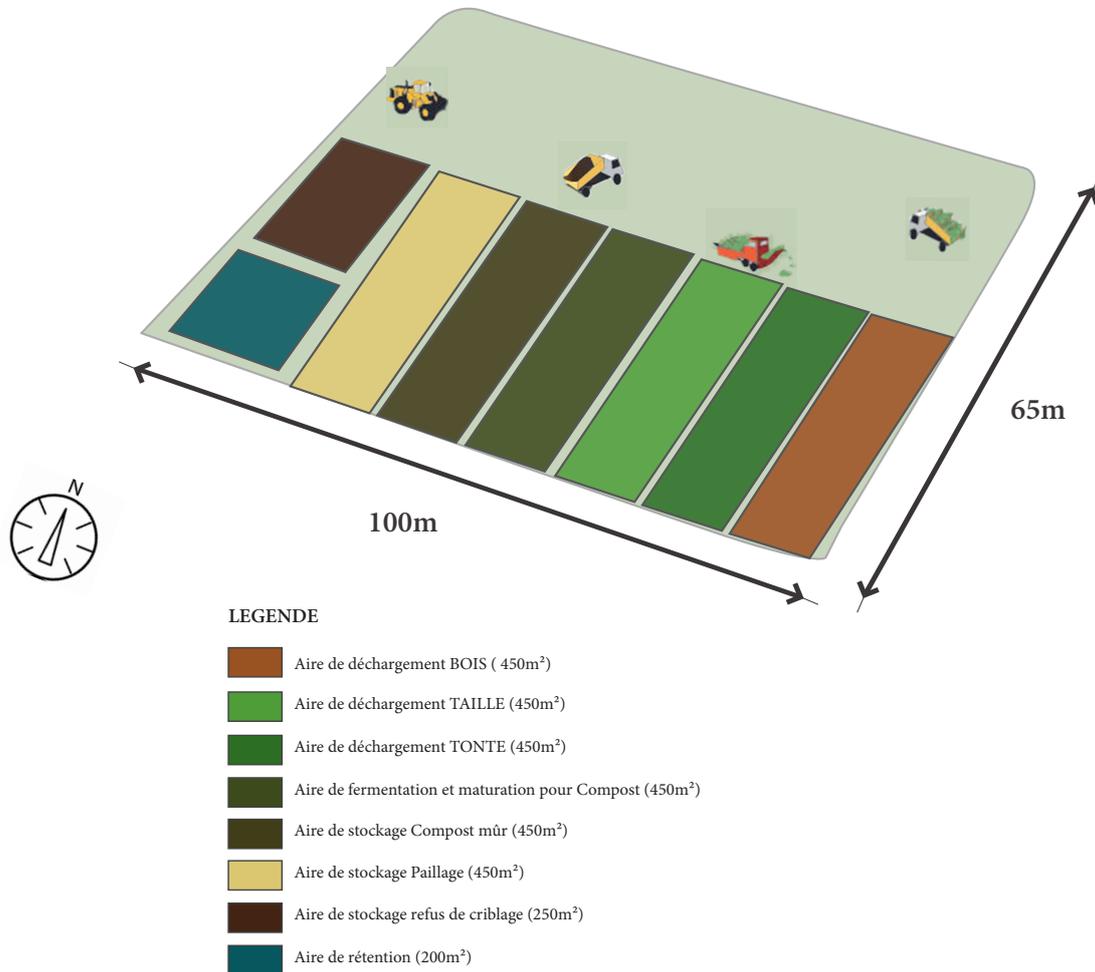


Figure 32: Organisation de la parcelle de broyage (LOUVEAU, 2017)

De plus, il a été menée une réflexion sur des alternatives aux déchets dangereux produits (bombes, huiles..)

Par exemple, il aurait pu être judicieux d'utiliser du plâtre au lieu des bombes de chantier. Cependant il est assez contraignant à transporter et à utiliser. C'est notamment pour cette raison que cette technique n'est plus pratiquée.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres alternatives aux résines, solvants utilisés dans le cadre de nos travaux.

Le constat est qu'il est malheureusement relativement difficile de trouver des alternatives aux déchets produits et donc à leur coût de traitement.

La solution réside surtout dans nos techniques de travail et surtout les choix émis lors de la conception de projets.



CONCLUSION

Dans le cadre de l'aménagement de son nouveau siège social, Leroy Paysages a entrepris de revoir sa politique de gestion des déchets.

En effet, il était question de redéfinir quels types de déchets étaient gérés par l'entreprise, comment étaient ils traités et/ou valorisés et quelles étaient les réglementations les concernant.

Un diagnostic de l'entreprise ainsi qu'une étude approfondie de ces différents points ont ainsi permis d'établir un plan d'action ainsi qu'une organisation de traitement des déchets au sein de Leroy Paysages. Cela a également permis d'entreprendre des démarches pour le traitement des déchets dangereux, ce qui n'avaient pas été effectuées depuis quelques années.

Une réflexion ainsi qu'une recherche bibliographique sur une éventuelle certification environnementale a été évoquée pour peut être, à l'avenir, y concourir. Il s'agissait également de s'en inspirer afin d'être au plus proche des exigences environnementales actuelles mais aussi d'anticiper les réglementations futures.

Par ailleurs, il aurait pu être éventuellement intéressant d'obtenir le fascicule permettant la préparation du dossier de certification ISO afin de savoir quelles étaient les exigences du certificateur. Cependant, cela représente un coût et il est plutôt préférable d'effectuer cette démarche lorsque l'entreprise y sera pleinement préparée.

Il est néanmoins évident qu'une telle démarche ne s'instaure pas rapidement au sein d'une entreprise de paysage et que cela demande des efforts de la part de l'ensemble du personnel. C'est pour cette raison qu'une communication assidue pourra ainsi motiver et fédérer les salariés autour de ce projet fort.

Enfin, en raison de sa superficie inférieure à celle de son ancienne agence, il paraît indispensable pour l'entreprise de créer une zone conforme de valorisation et traitement de ses déchets afin d'anticiper les futures réglementations environnementales mais aussi de pouvoir répondre aux exigences d'une potentielle certification ISO.



V) BIBLIOGRAPHIE - SITOGRAPHIE

Bibliographie

ADEME., ENIDD . et MCS INNOTECH., 2017. Valorisation des déchets organiques – Etude et proposition d'un système innovant, clé en main de lombricompostage. pp. 7-27

ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie., 2014. Gestion et valorisation des déchets de chantier de construction. *Haute performance environnementale et efficacité énergétique*. pp.4-27

AFNOR, 2015. NF en ISO 14001. Systèmes de management environnemental- Exigences et lignes directrices pour son utilisation. pp. 1-33

CCI ILE DE FRANCE, 2012. Pourquoi et comment s'engager dans une démarche environnementale ? Fiche pratique Infoereg. pp. 1-18

CONSEIL REGIONAL DE MARTINIQUE ., CCI MARTINIQUE . et ADEME ., 2014. Guide des déchets des entreprises de Martinique. Edition 2014. pp. 3-9

ENTREPRISES POUR L'ENVIRONNEMENT., 1997. Vade-mecum sur le management environnemental. pp. 1-24

ESPACES NATURELS., 2015 . Des entreprises gèrent leur espace naturel dans une perspective commune. Le dossier Industriels, mieux se connaître, mieux collaborer. Septembre 2015. pp32

FAFSEA., 2014. Normes, labels, certifications..Quelles différences ? Fiche pratique, n°106 janvier mars 2014. pp22-23

FRANCE AGRIMER., 2015. Valorisation des déchets verts en France. Les synthèses de France AgriMer, n°3. Pp . 3-14

HORTICOLE & PAYSAGE., 2015. Broyez du vert, c'est bon pour le paysage ! Mars 2015. pp 52-54

HORTICOLE & PAYSAGE., 2015. Réductions des émissions de CO2 : les efforts de Lyon ! Nov. Dec. 2015. pp 8-9

JARDINS DE FRANCE ., 2009. Lyon réconcilie trame urbaine et paysage. Décembre 2009. pp 32-35

LIEN HORTICOLE., 2010. Déchets verts : Ressources pour une nouvelle activité. n° 10/696, mars 2010, pp 14-15



LIEN HORTICOLE ., 2005. Pour des espaces verts durables. N° 42/491, novembre 2005. pp12-15

LIEN HORTICOLE ., 2015. La démarche ISO 14001 apporte une crédibilité et produit des résultats ! N°944, octobre 2015. pp8-9

MATERIEL ET PAYSAGE ., 2016. Déchets verts : une filière à valoriser. n°119, avril 2016. pp 34-46

PAYSAGE ACTUALITES., 2010. Déchets verts, de la production à la valorisation. Juillet – août 2010. pp 40-41

PAYSAGE ACTUALITES., 2010. Du tri à la valorisation. Juin 2010. pp39

PHM REVUE HORTICOLE., 2009. Certifications et management environnementaux : expérience du service espaces verts de Paris. n° 517 octobre 2009, pp.23-26

UNEP LES ENTREPRISES DU PAYSAGE., 2013. S'installer entrepreneur du paysage. pp 4-42

UNEP LES ENTREPRISES DU PAYSAGE., 2013. Fiches déchets. La gestion des déchets dans les entreprises du paysage. pp 14-42

UNEP ., 2016. Entreprise du paysage et gestion des déchets. Base documentaire Environnement des Entreprises du Paysage (UNEP). pp. 1-15

UNEP ., 2016. La responsabilité sociétale des Entreprises du Paysage. Base documentaire Qualité et RSE des Entreprises du Paysage (UNEP). pp. 1-6

UNEP ., 2017. Guide des démarches de qualité pour les Entreprises du Paysage. Base documentaire Qualité et RSE des Entreprises du Paysage (UNEP). pp. 1-19

VAL'HOR., 2016. Etude de perception de la clientèle à l'égard des signes de reconnaissance du savoir-faire et de la qualité des prestations de paysage. Appel à concurrence « Identification des entreprises du paysage » . Cahier des charges. pp 1-9

YONKEU, S ., 2011. Système de management environnemental. 15e Ecole d'été en évaluation environnementale, Institut Supérieur d'Informatique et de gestion. pp. 1-38

Sitographie

[1] WIKIPEDIA, 2017. Définition : S.W.O.T. [en ligne]
[Consulté le 22 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
[https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_\(m%C3%A9thode_d%27analyse\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_(m%C3%A9thode_d%27analyse))



[2] MARKETING STRATEGIE, 2010. Conseils pour réussir l'analyse SWOT. [en ligne]
[Consulté le 23 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<http://www.marketing-strategie.fr/2010/05/15/10-conseils-pour-reussir-lanalyse-s-w-o-t/>

[3] PAYSAGUIDE, 2014. Certifications et Chartes. [en ligne]
[Consulté le 30 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<http://paysaguide.com/site-93/vie-de-l-entreprise/certifications-et-chartes/>

[4] PAYSAGUIDE, 2014. Valorisation des déchets. [en ligne]
[Consulté le 23 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<http://paysaguide.com/site-93/vie-de-l-entreprise/reglementation/gestion-et-valorisation-des-article/valorisation-des-dechets>

[5] LEGIFRANCE, 2008. Réglementations sur les installations de compostage. [en ligne]
[Consulté le 26 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018800981&categorieLien=id>

[6] LES ENTREPRISES DU PAYSAGE, 2017. Qualifications, certifications, RSE. [en ligne]
[Consulté le 22 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/tout-savoir/qualifications-certifications-rse>

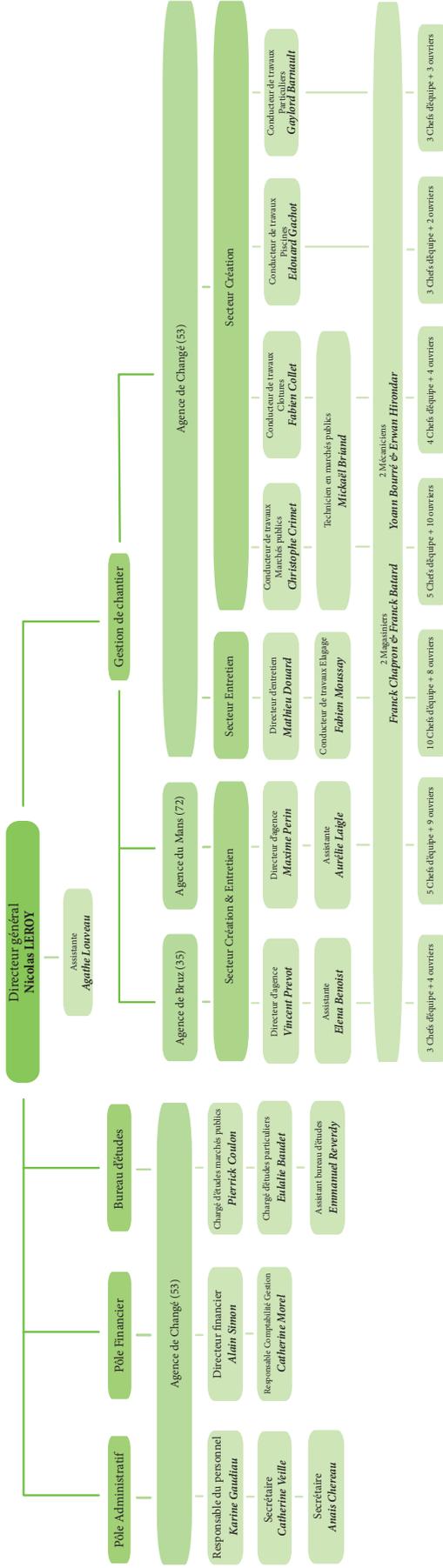
[7] E-RSE, 2017. Définition : ISO 14001. [en ligne]
[Consulté le 22 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
https://www.google.fr/url?url=definition/&rct=j&frm=1&q=&esrc=s&sa=U&ved=0ahUKEwiLyMSV09TVAhUiBMAKHdKnB90QFgg_MAY&usg=AFQjCNGtoUxcR7EyuGcumrs1kMko5JGEw

[8] ISO 14001, 2017. Définition : ISO 14001. [en ligne]
[Consulté le 22 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<http://www.iso14001.fr/>

[9] ENVIRONNEMENT ENTREPRISE, 2017. Définition : ISO 14001. [en ligne]
[Consulté le 26 mai 2017]. Disponible à l'adresse:
<http://www.environnement-entreprise.be/management-environnemental/iso14001>



ANNEXE I: ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE



	Diplôme : Ingénieur paysagiste Spécialité : Paysage Spécialisation / option : MOI Enseignant référent : Thomas Coisson
Auteur(s) : LOUVEAU Agathe Date de naissance* : 27/05/1992	Organisme d'accueil : LEROY PAYSAGES Adresse : Lieu dit « Le Theil », 53810 Changé
Nb pages : 41 Annexe(s) :1	
Année de soutenance : 2017	Maître de stage : Mr LEROY Nicolas
Titre français : Quelle gestion responsable des déchets pour l'aménagement du nouveau siège social d'une entreprise de paysage en vue d'une certification ISO ?	
Titre anglais : What responsible management of waste for the development of the new head office of a landscape company with the aim of an ISO certification?	
Résumé (1600 caractères maximum) : Leroy Paysages est une entreprise d'une centaine de salariés, dont le siège social se situe à Laval, en Mayenne. Elle intervient dans tous les domaines du paysage, de la conception à la réalisation et l'entretien. Dans le cadre de l'aménagement de son nouveau siège social, une réflexion a été menée sur la mise en place d'une gestion environnementale du site. Ce nouveau projet a donc été une opportunité pour l'entreprise de se concentrer sur le traitement de ses déchets afin de pouvoir y apporter une amélioration non négligeable. Cette démarche s'inscrit notamment dans une volonté d'une future certification ISO. Ce rapport s'intéresse aux différents déchets qu'une entreprise de paysage peut rencontrer, la manière dont elle les traite et les valorise mais également les réglementations relatives à ceux-ci. Pour cela, un plan d'action a été effectué afin de pouvoir affiner la conception du site et apporter des réponses aux interrogations portant sur sa gestion. Enfin, il a été fait une recherche approfondie sur les attentes d'une certification afin d'initier la démarche en vue de pouvoir l'obtenir.	
Abstract (1600 caractères maximum) : Leroy Paysages is a company of hundred employees, whose head office is situated to Laval, in Mayenne. She intervenes in all the domains of the landscape , the design in the realization and the maintenance. Within the framework of the arrangement of its new head office, a reflection was led on the implementation of an environmental management of the site. This new project thus was an opportunity for the company to concentrate on the treatment of its waste to be able to bring it a not insignificant improvenant. This approach joins in particular in a will of future one ISO certification. This report is interested in the various waste which a company of landscape can meet, the way she handles them and values them but also the regulations relative to these. For that purpose, an action plan was made to be able to refine the design of the site and bring answers to the questioning concerning its management. Finally, it was made one in depth research on the expectations of a certification to introduce the approach to be able to obtain it.	
Mots-clés : gestion, déchets, valorisation, ISO 14001, démarche environnementale	
Key Words: management, waste, valuation, ISO 14001, environmental approach	

* *Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires*